

C MAG

VILLE DE CHARENTON-LE-PONT

31 DÉCEMBRE 2015
CI-GÏT LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
CHARENTON-SAINT MAURICE

1^{er} janvier 2016,
naissance de la Métropole
du Grand Paris

SOMMAIRE

P. 4
Retour en images sur les dernières actualités

P. 7
Dossier : Interview du Maire,
Jean-Marie Brétilon à propos de la
création de la Métropole du Grand Paris

P. 12
Tout savoir sur les finances de la ville

P. 14
Ca se passe dans nos rues
et nos établissements publics

P. 18
Le C.C.A.S. fête ses 20 ans

P. 22
Associations, sportifs, commerces...
Charenton, une ville en action

P. 24
Toute l'actualité de la Communauté
de communes

P. 28
Sécurité et comportements
citoyens pour tous !

P. 29
Démocratie locale

INFOS OFFICIELLES

Conseils municipaux

Les prochains Conseils municipaux se dérouleront à l'Hôtel de Ville de Charenton le **jeudi 12 novembre** et le **mercredi 25 novembre**, à partir de 19h.

Conseil intercommunal

Le prochain Conseil de la Communauté de communes se déroulera à l'Hôtel de Ville de Saint-Maurice le **jeudi 10 décembre**, à partir de 19h.

Permanence du député

Michel HERBILLON, Député de notre circonscription, tiendra une permanence à l'Hôtel de Ville de Charenton le **lundi 30 novembre** à 19h.

A VOTRE SERVICE

Urne CPAM

Afin de permettre aux Charentonnais de transmettre leurs dossiers gratuitement à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Créteil, une urne est à disposition des assurés sociaux à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Depuis mai 2014, un chauffeur de la ville se rend à la CPAM deux fois par semaine pour les y déposer.

SANTÉ

Permanences pharmacies

- Dimanche 8 novembre
PHARMACIE MONDOT
2, rue du Général Leclerc
Tél. 01.43.68.03.97
- Mercredi 11 novembre
PHARMACIE BERCY II
10, place de l'Europe
Tél. 01.49.77.56.56
- Dimanche 15 novembre
PHARMACIE CENTRALE
54, rue de Paris
Tél. 01.43.68.01.41
- Dimanche 22 novembre
PHARMACIE DES QUAIS
58 bis, quai des Carrières
Tél. 01.43.68.43.50
- Dimanche 29 novembre
PHARMACIE DES 2 COMMUNES
46, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
à Saint-Maurice
Tél. 01.43.68.20.33
- Dimanche 6 décembre
PHARMACIE MONDOT
2, rue du Général Leclerc
Tél. 01.43.68.03.97

COLLECTE DES DÉCHETS

- les containers verts (ordures ménagères)
lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi
- les containers marrons (multi-matériaux)
mardi et vendredi
- les containers bleus (verre) **vendredi**
- les encombrants et les déchets d'équipements électriques et électroniques **mardi**

Dernière minute Collecte de jouets jusqu'à fin novembre

Comme l'année dernière, l'agence Century 21 propose aux personnes qui le souhaitent d'apporter au 39, rue de la République des jouets neufs ou en bon état, du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30. L'association "Au petit plus" se chargera ensuite de les distribuer auprès des enfants défavorisés au moment des fêtes de fin d'année.

@ CONTACTEZ VOS ÉLUS

Hervé GICQUEL
1^{er} Maire adjoint chargé des finances,
des ressources humaines et de l'administration générale
Conseiller départemental
hgicquel@charenton.fr

Marie-Hélène MAGNE
Maire adjoint chargé de l'enfance,
de l'éducation et de l'enseignement secondaire
mmagne@charenton.fr

Patrick SÉGALAT
Maire adjoint chargé de l'économie, de l'emploi,
des relations avec les grandes entreprises et du
soutien juridique et administratif aux associations
psegalat@charenton.fr

Chantal LEHOUT-POSMANTIER
Maire adjoint chargé des seniors
et de la résidence Jeanne d'Albret
clehout@charenton.fr

Benoît GAILHAC
Maire adjoint chargé des sports
bgailhac@charenton.fr

Jean-Pierre CRON
Maire adjoint chargé des travaux, de la voirie,
des espaces verts, de l'entretien des bâtiments
et de la commission de sécurité
jcron@charenton.fr

Caroline CAMPOS-BRÉTILLON
Maire adjoint chargé de la petite enfance
et de l'aménagement urbain
ccampos@charenton.fr

Pascal TURANO
Maire adjoint chargé de la sécurité
et de la gestion du domaine public
pturano@charenton.fr

Delphine HERBERT
Maire adjoint chargé des activités et événements culturels
dherbert@charenton.fr

Pierre MIROUDOT
Conseiller municipal délégué,
Président de la Commission d'Appel d'offres,
chargé des DSP (délégations de service public)
et de la commande publique
pmiroudot@charenton.fr

Michel VAN DEN AKKER
Conseiller municipal délégué chargé du service social,
de la santé, des personnes handicapées
et dépendantes et de la maison médicalisée
mvandenakker@charenton.fr

Jean-Marc BOCCARA
Conseiller municipal délégué chargé des animations de la ville
jboccaro@charenton.fr

Sylvain DROUVILLE
Conseiller municipal délégué
chargé du logement et de l'habitat social
sdrouville@charenton.fr

Clotilde CERTIN
Conseillère municipale déléguée chargée de la jeunesse
ccertin@charenton.fr

Valérie LYET
Conseillère municipale déléguée chargée des affaires civiles
vlyet@charenton.fr

André ROURE
Conseiller municipal délégué
chargé des relations avec les syndicats intercommunaux
et les partenaires institutionnels de la ville
aroure@charenton.fr

Chers Charentonnais,

En ce mois de novembre, la couverture du *Cmag* est volontairement provocatrice : dans quelques semaines, en effet, notre Communauté de communes Charenton/Saint-Maurice n'existera plus. Le 31 décembre 2015, elle sera morte et enterrée, officiellement dissoute et autant dire combien je le regrette.

En effet, outre l'histoire qui lie nos deux villes, ce sont des liens amicaux entre les deux Maires, entre les deux équipes municipales et tout simplement entre les habitants qui nous avaient conduits, Christian Cambon et moi-même, à proposer de mettre en commun un certain nombre de nos moyens dans des secteurs très divers. Selon la formule : on est plus fort à deux que tout seul.

C'est ainsi que le développement économique, le ramassage des ordures ménagères, les actions commémoratives, la semaine bleue des personnes âgées, la culture (conservatoires, théâtres, médiathèques, ...), plus récemment les séjours pour les jeunes, étaient gérés par notre Communauté de communes dans un souci de mutualisation et de meilleur service rendu aux habitants.

Tout ce travail patient et minutieux est rayé d'un trait de plume puisque se mettent en place au 1^{er} janvier 2016 la Métropole du Grand Paris et les Etablissements Publics Territoriaux. Charenton et Saint-Maurice ont été versées dans le territoire n° 10 avec 12 autres villes aux caractéristiques très différentes (voir en détail pages 7 et suivantes). Le fameux millefeuille territorial s'enrichit de deux couches supplémentaires !

Autant dire que ce qui faisait l'atout de notre Communauté de communes, à savoir cette proximité que nous avons vis-à-vis de nos concitoyens, sera noyé dans un territoire de plus de 500 000 habitants.

Au moment où j'écris ces lignes, nous travaillons avec Saint-Maurice à réintégrer au sein de nos villes respectives certaines des compétences qui étaient exercées par la Communauté de communes, mais d'autres seront, elles, transférées à ce fameux territoire.



Là encore, il nous faut être prudent alors que la logique voudrait que chaque ville récupère un maximum de ses compétences ; mais cela serait trop simple. En effet, les impôts payés par les entreprises (la cotisation foncière des entreprises) ne reviendront pas vers les villes, mais seront collectés par le territoire ! Cela représente pas moins de 22 millions d'euros !

Vous le voyez, tout cela est très pénalisant pour les communes qui ont jusqu'ici été bien gérées comme Charenton. Nous nous attacherons à tenter de vous expliquer tous ces bouleversements institutionnels qui, à mon sens, n'apporteront rien de très positif à nos concitoyens, sinon de faire partie du Grand Paris dont le nom et la notoriété sont évidemment plus parlants pour un Chinois ou un Australien que Charenton-le-Pont !

Bien sincèrement.

Votre Maire,
Jean-Marie BRÉTILLON

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Jean-Marie Brétillon'. The signature is stylized and fluid, written over a white background.

CHARENTONNAISE ENTREPRISES

Bien dans leurs baskets !

La 9^e édition de la Charentonnaise Entreprises, organisée par le Crédit Foncier, s'est disputée sous le soleil le 1^{er} octobre dernier. C'est à 12h30 que le flot des coureurs-marcheurs s'est élancé de la Cipale. Cette année, un record de participation a été enregistré, avec 188 sportifs pour l'épreuve de 3,5 km et 207 dans celle du 7 km. Félicitations à Antoine Rondot (avec une moyenne de 18,8 km/h!), Frédéric Mangin et Cédric Potherat. Chez les femmes, notons également les performances d'Emilie Chazelle et Juliette Hinard.

La mobilisation de chacun des participants permet de participer au financement des missions de deux associations, le jardin des Lotus, qui aide les enfants réfugiés dans les hautes montagnes de l'Himalaya et l'AJD, qui accompagne et informe les jeunes et leurs familles sur le diabète. Bravo à tous !



AMICALE DU 3^E ÂGE En visite à l'Assemblée nationale

Le 28 septembre dernier, une trentaine d'adhérents de l'Amicale du 3^e Âge s'est rendue à l'Assemblée nationale, sur invitation du Député-Maire de Maisons-Alfort, Michel Herbillon. Le groupe s'est intéressé à l'histoire et au fonctionnement de cette institution parlementaire en parcourant les salons, l'hémicycle, la bibliothèque ainsi que les décors réalisés par les grands noms de l'Art français.



BOURSE AUX VÊTEMENTS Un beau succès

Le poulx de l'espace Toffoli a battu fort au cours de la Bourse aux vêtements de l'Association des Familles de Charenton ! Le mois dernier, près de 70 bénévoles de l'association se sont affairés plusieurs jours durant pour que tout se déroule sans accroc. Vestes, chemises et accessoires en tout genre, les Charentonnais ont pu réaliser de bonnes affaires et s'habiller à petits prix. Précisons encore que la recette de cette Bourse aux vêtements permet à l'AFC de mener à bien ses actions d'entraide auprès des familles.

CHARTRE QUALITÉ PERFORMANCE

Des artisans charentonnais distingués

La 48^e soirée Charte Qualité, organisée le mois dernier à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne, a permis de récompenser plus de 50 chefs d'entreprises artisanales val-de-marnaises, parmi lesquels des professionnels charentonnais, qui se sont vus reconduire leur Charte Qualité Performance, en présence de Jean-Louis Maître, Président de la CMA94 et de Patrick Ségalat, Maire adjoint en charge de l'économie et de l'emploi. Félicitations à Pascal et Sylvie Flandrin (Boulangerie Flandrin), Florent et Claire Le Labourier (Âme 2 Tapissiers), David Ouaknine (les 3 Ouvriers de France) et Aurélie Vannespenne (Osmose création) !



ORDIVAL Mettre chaque jeune à égalité

Pour la 4^e saison consécutive, le Conseil départemental du Val-de-Marne a choisi d'équiper tous les collégiens du public d'un ordinateur portable. Au collège la Cerisaie, c'est Hervé Gicquel, Conseiller départemental, qui est venu remettre à chaque élève de 6^e un ordinateur portable, pour une utilisation à la maison ou au collège. Il était accompagné pour cela par Michel Herbillon, le Député de notre circonscription. Ce dispositif, appelé Ordival, a pour vocation de réduire la fracture numérique, en permettant à tous les jeunes, quel que soit leur milieu, d'étudier de manière égalitaire et d'utiliser de nouvelles techniques d'apprentissage.



LES AÎNÉS À L'HONNEUR

La Semaine bleue a réchauffé les cœurs !

Cette année était marquée par les 25 ans d'une manifestation chère à beaucoup de Charentonnais et de Mauritiens, la Semaine bleue. Du 11 au 17 octobre derniers, ils ont été nombreux à participer à des rencontres ludiques, festives et humanitaires. Le maître mot de cette semaine : la rencontre, qu'elle soit au détour d'un spectacle, d'un repas partagé, d'une animation en musique, d'une séance d'art floral, ou encore d'une sortie intergénérationnelle. Cette semaine permet à beaucoup de sortir de l'isolement et d'ouvrir sur d'autres champs. La Semaine bleue, c'est l'assurance de moments précieux et conviviaux.

Yvette et Jacques, deux retraités charentonnais ont participé à de nombreux rendez-vous proposés dans le cadre de cette semaine. Ils témoignent : *"Nous, ce qu'on aime, c'est sortir de la maison. Tous les jours, nous étions occupés, c'était une bonne semaine. On a vu et rencontré d'autres personnes que le cercle habituel et c'est toujours intéressant et stimulant. La pièce de théâtre, le repas pour Ankasina, le loto... on a participé à beaucoup d'activités et ce qui nous a plu particulièrement, c'est la randonnée le long de la Marne. Ça nous a permis de découvrir des endroits où on ne va jamais ! Tous ensemble, on a marché presque 8 km pour revenir ensuite jusqu'au centre Portier. Notre vœu? Que ça continue encore longtemps !"*



Repas humanitaire en faveur des enfants d'Ankasina à Madagascar.



Grand loto festif à l'Espace Toffoli.



Sur un air de rock.



Conférence sur le thème de l'isolement au Centre Portier.



Vernissage des œuvres de Jacqueline Berkowicz et Jean-Claude Subrenat.

Retrouvez l'ensemble des photos de la Semaine bleue sur la galerie photos du www.charenton.fr

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Les clés pour comprendre le PEDT



PEDT ou projet éducatif territorial : derrière cet acronyme se cache l'organisation du temps périscolaire avant, pendant et après l'école des jeunes charentonnais scolarisés en maternelle et élémentaire. L'élaboration de ce PEDT relève, à l'initiative de la Ville, d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Il s'agit de permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre d'activités périscolaires existantes dans l'intérêt de l'enfant ou, plus simplement, de bâtir des passerelles entre le monde de l'éducation et celui de l'animation, tout en respectant la spécificité de chacun.

Rappelons que l'Etat dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires a pris la décision de reconduire le fonds de soutien à raison de 50 € par enfant, mais que cette aide financière est conditionnée par

la rédaction d'un PEDT. Celui-ci développe des objectifs éducatifs tels que le respect du rythme et de la personnalité de l'enfant, l'accès à la culture, au sport, aux loisirs éducatifs, le développement de l'apprentissage de la citoyenneté, de la laïcité et du vivre ensemble, la réussite éducative en garantissant la qualité des activités proposées et la cohérence éducative entre activités scolaires et périscolaires à travers les projets d'école.

En termes d'actions nouvelles mises en place pour cette rentrée, il se traduit par :

- Une réorganisation du temps périscolaire du soir en élémentaire de 16h à 18h30. L'accompagnement méthodologique remplace les études avec une prise en charge de groupes d'enfants plus restreints permettant aux enseignants d'assurer un meilleur suivi des élèves. La possibilité pour les

plus jeunes qui ont un travail plus limité de rejoindre dès 17h les équipes d'animation pour participer à des ateliers ludiques.

- Une meilleure prise en compte de l'enfant porteur de handicap au sein des accueils de loisirs dans un souci d'égalité devant les droits fondamentaux des enfants.
- En lien avec les projets d'école, le PEDT développe plusieurs axes de travail comme le renforcement de la coopération et de la communication avec les parents, la mise en place de parcours culturels ou encore la liaison entre structures petite enfance, écoles et accueils de loisirs pour favoriser l'intégration des enfants.

Ce document validé en septembre dernier par un comité de pilotage composé d'élus, des services municipaux, des représentants de l'Education nationale et de parents d'élèves, de la Caisse d'allocations familiales et de la Direction départementale de la cohésion sociale, aura en charge d'effectuer le bilan des actions menées à chaque fin d'année scolaire. L'évaluation du projet sera également assurée par des comités de suivi au sein de chaque école.

Lors du Conseil municipal du mois d'octobre, le Maire a reçu l'autorisation de signer la convention quadripartite passée entre la Ville, le Préfet, la Direction Académique des services de l'Education nationale et la CAF du Val de Marne validant ainsi les activités périscolaires mises en place dans le cadre du PEDT.

EMPLOI

On recherche des AVS dans le Val-de-Marne

La Direction Académique du Val-de-Marne recherche des Auxiliaires de vie scolaire pour accompagner et aider les enfants en situation de handicap dans les écoles maternelles, élémentaires, ainsi que dans les collèges et lycées.

Pour postuler, il faut être titulaire du baccalauréat ou 2 ans en contrat CUI ou encore avoir un diplôme dans le domaine de l'aide à la personne, être motivé pour s'occuper d'élèves handicapés et être disponible aux horaires scolaires. La durée de travail hebdomadaire est de 18h ou de 20h.

www.ia94.accreteil.fr/recrutement/AVS.htm

PRÉVENTION

Ensemble contre le Sida

Le Point Information Jeunesse et le Service Médiation-Prévention organisent du lundi 30 novembre au vendredi 4 décembre prochains une grande semaine de lutte contre le sida.

Au programme de cette manifestation : exposition à la salle municipale La Verrière, informations auprès des collégiens et lycéens et soirée cinéma pour clôturer la semaine le 4 décembre à l'espace Jeunesse.

Renseignements au 01.46.76.44.48 et 01.71.33.51.24





Ou presque... C'est en effet dans moins de 2 mois, le 1^{er} janvier 2016, que la Métropole du Grand Paris verra officiellement le jour. Cette métropole est elle-même divisée en 12 territoires. Charenton figure dans le territoire 10 (T 10) composé de 13 communes (Bry, Champigny, Charenton, Fontenay, Joinville, Le Perreux, Maisons-Alfort, Nogent, Saint-Maur, Saint-Maurice, Saint-Mandé, Villiers et Vincennes). Si rien n'est encore complètement finalisé puisqu'il faut attendre la décision définitive du Conseil d'Etat, Cmag interroge le Maire, Jean-Marie Brétilon, sur ces bouleversements institutionnels qui ne seront pas sans incidences sur la politique municipale et sur le quotidien des Charentonnais.

OFFICIEL
**Métropole du
Grand Paris,
c'est parti !**



Cmag : Que vous inspire la création de la Métropole du Grand Paris et des territoires ?

J.M. Brétilion : J'ai toujours fait part de mon scepticisme devant la création de ces nouvelles institutions. On ne cesse de critiquer le millefeuille administratif français et là on y ajoute 2 couches supplémentaires !

C'est également le constat accablant que, depuis tant d'années, la Région Ile-de-France n'a pas su s'imposer et avoir une vision prospective de l'avenir. Qui mieux que l'Ile-de-France pouvait et devait incarner la Région capitale et métropolitaine ?

J'ajouterais que l'on détruit au détour d'un trait de plume ce que nos villes, Charenton et Saint-Maurice, avaient su patiemment construire ensemble depuis 10 ans avec la Communauté de communes. Le 1^{er} janvier 2016, notre Communauté de communes disparaît purement et simplement.

Nous passons d'une intercommunalité choisie à une intercommunalité imposée. Sans faire offense aux autres villes avec lesquelles nous allons désormais travailler au sein du Territoire 10, cela s'apparente à un mariage forcé, alors que la Constitution de notre pays rappelle dans son article 72 le principe de la libre administration des collectivités locales.

Enfin, pour ce qui est de la proximité et du contact direct entre le citoyen et ses élus, nous en sommes bien loin avec, pour ce qui nous concerne, un territoire de plus de 500 000 habitants !

Cmag : Voulez-vous dire que Charenton n'aura plus son destin en mains ?

J.M. Brétilion : C'est exactement ça et c'est le cas de toutes les villes. Les territoires ont été dessinés par le Préfet de Région, c'est-à-dire par le représentant de l'Etat. Nous-mêmes, à Charenton, nous faisons partie de l'ACTEP (association des collectivités de l'est parisien) et on aurait pu penser que l'ACTEP avait toute légitimité pour former le territoire. Or, ce nouveau Territoire 10 ne reprend pas l'ensemble des 14 communes de l'ACTEP qui avaient, là encore, fait le choix de travailler ensemble, il est vrai sur des initiatives très consensuelles et de moindre envergure.

Il y a une volonté manifeste de recentralisation de la part du gouvernement à travers cette loi, appelée loi NOTRe, de réorganisation territoriale qui va à l'encontre de tout le mouvement de décentralisation des années 1980-1990.

Cmag : Quel est donc l'avenir pour la ville ?

J.M. Brétilion : Le pire c'est l'incertitude. Personne n'a véritablement mesuré les conséquences de ce grand chambardement institutionnel et ce constat est partagé par la majorité des Maires, toutes tendances politiques confondues. A cela s'ajoute l'incapacité de construire un budget 2016 pour nos villes, ne connaissant ni nos recettes, ni nos dépenses dépendant des compétences que nous exercerons encore !

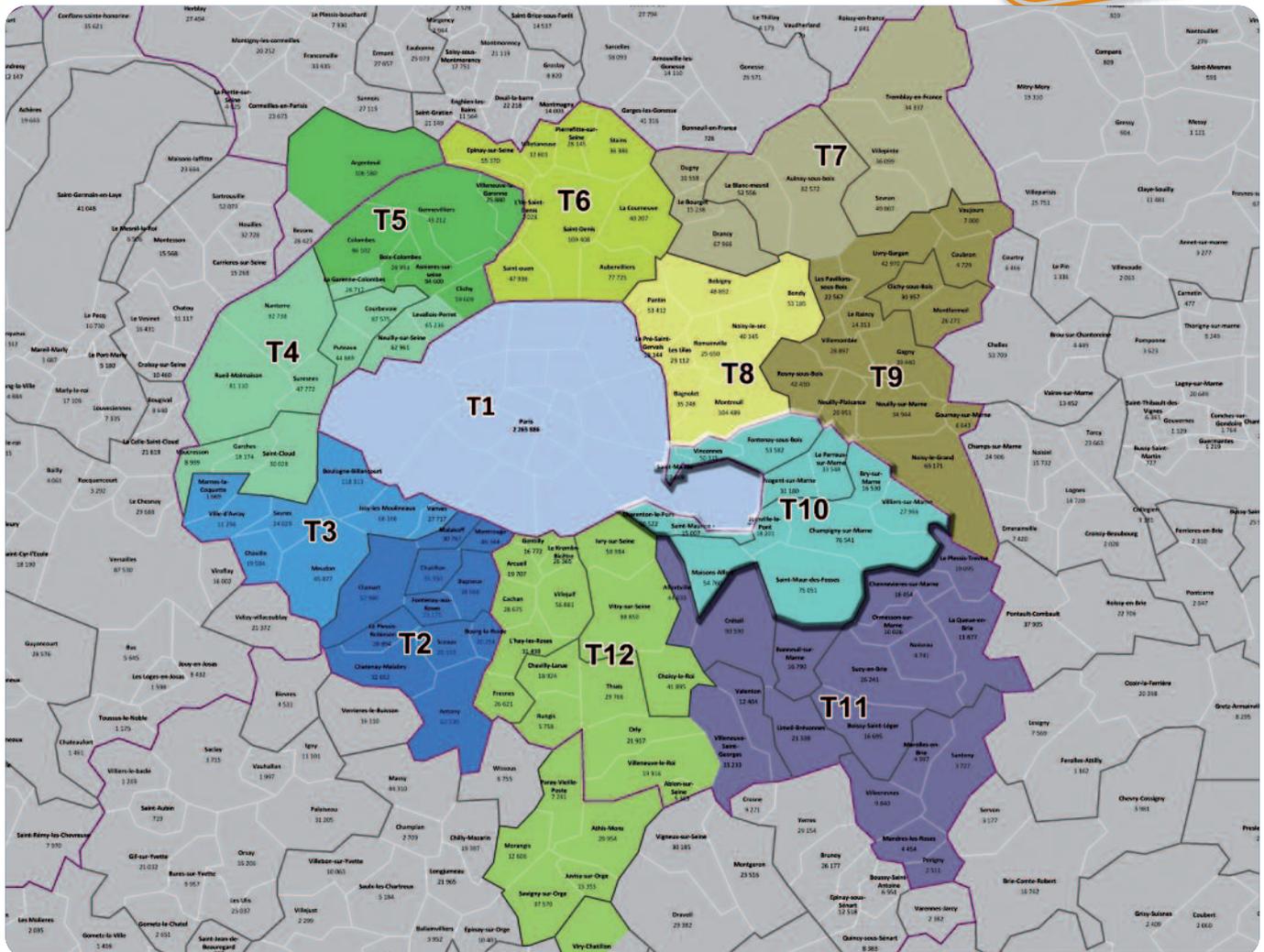
Le gouvernement a déjà largement chargé la barque avec la réforme des rythmes scolaires et d'autres transferts de charge, sans parler de la multiplication des normes de toutes sortes qui entraînent pour les communes des dépenses supplémentaires. On a quand même observé que c'est encore vers les Maires que le gouvernement s'est tourné pour l'accueil des migrants !

A côté, les dotations de l'Etat (DGF) ne cessent de diminuer. Pour les non-initiés, je rappellerai que ces dotations ne sont pas des subventions que l'Etat verse, mais bien des crédits étroitement liés aux compétences qui ont été transférées par l'Etat aux communes comme, par exemple, les bâtiments scolaires. L'Etat ne respecte donc pas le contrat initial.

On peut y ajouter le mécanisme de la péréquation qui consiste à prendre aux uns pour donner aux autres. Charenton a le potentiel fiscal le plus élevé des 13 villes du T 10 et sera donc durement impactée. En 2015, le budget de notre ville se voit amputer de 2,5 millions d'euros, ce qui ne va pas être sans conséquences sur les services à la population. La situation est vraiment délicate pour toutes les communes et, si Charenton s'en tirait mieux jusqu'ici, c'est grâce à la gestion rigoureuse qui a été la sienne ces dernières années.

Cmag : Est-ce à dire que les services apportés aux habitants vont diminuer ?

J.M. Brétilion : Nous allons tout faire pour maintenir la même offre et la même qualité de services aux habitants que par le passé. Je voudrais rappeler ici que nous avons tenu notre engagement de ne pas augmenter les impôts locaux, taxe foncière et taxe d'habitation, et pour cela il nous a fallu rogner sur certaines de nos dépenses.



Répartition des territoires composant la Métropole du Grand Paris.

Je ne vous cache pas que nous passons au peigne fin toutes les dépenses de la ville, en essayant, chaque fois que cela est possible, de les rationaliser au mieux.

Cmag : En résumé, qu'attendre de la Métropole du Grand Paris et des territoires ?

J.M. Brétillon : Nous y verrons sans doute plus clair en 2016, année où toutes ces nouvelles collectivités vont se mettre en place. Il est à craindre que les Maires, dans leurs communes, se voient retirés un certain nombre de leurs pouvoirs parmi les plus importants comme l'urbanisme et le logement.

Je remarque aussi que les villes se verront privées des impôts qu'elles collectaient auprès des entreprises (pour Charenton, ces impôts - la moitié de notre budget ! - étaient collectés au niveau de la Communauté de communes Charenton - Saint Maurice).

Ainsi, alors que depuis tant d'années, nous avons fait les efforts nécessaires pour attirer les entreprises sur notre territoire grâce à une fiscalité attractive, cette même fiscalité sera nivelée (par le haut sans doute !). Les entreprises de notre territoire seront perdantes car elles choisissaient Charenton, plus attractive, et nous serons pénalisés par la même occasion puisque ces recettes fiscales nous échapperont.

Cmag : En définitive, pour Charenton c'est un bouleversement...

J.M. Brétillon : Le plus inquiétant, c'est que le gouvernement était parti sur une idée de simplification : on supprime les départements, au moins ceux de la petite couronne. Finalement, l'Etat a dû reculer devant les obstacles et les pressions.

L'impréparation et la précipitation de la réforme m'inquiètent. Quand on n'a pas de réponses à nos questions, c'est effectivement préoccupant. Je crains que la machine infernale ne se grippe et que l'autorité de l'Etat ne fasse table rase de tout ce travail quotidien que les Maires et leur administration font, de ce contact privilégié que nous avons avec vous, chers administrés, et que vos remarques, vos conseils, vos réclamations ne se heurtent plus tard à une administration centralisée qui se fichera bien de vos soucis ou de nos souhaits.

Je resterai toutefois attentif à deux aspects : d'une part et en premier lieu à préserver les intérêts des Charentonnais, d'autre part à ce que les transferts de nos personnels municipaux, qui pour certains vont être affectés au territoire ou à la Métropole, se passent dans les meilleures conditions avec le maintien de leurs conditions de statut et d'emploi.

Je continuerai également à rester un Maire de proximité comme je l'ai toujours été et à entretenir ce contact chaleureux par une présence de tous les jours.

“La loi NOTRe institue la création de la MGP et des EPT qui seront administrés par des Conseils de territoires et métropolitains...” voilà une phrase que vous avez peut-être déjà lue, certainement déjà entendue ; mais que signifient ces nouveaux termes et acronymes sibyllins ? Cmag vous propose un petit lexique.

MGP

La Métropole du Grand Paris (MGP) sera, à compter du 1^{er} janvier 2016, une nouvelle entité de décision politique locale qui sera en charge de l'aménagement du territoire, de la construction de logements, du développement économique, culturel et de l'environnement, au niveau de Paris, des trois départements de la petite couronne (92, 93 et 94) et de quelques communes limitrophes du 78, 91 et 95. Au total, la MGP comprendra 131 communes et 7 millions d'habitants sur 11,9 millions d'habitants franciliens, soit environ 60% de la population de la région Ile-de-France.

Loi “NOTRe”

La loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République a été adoptée le 16 juillet 2015 et promulguée le 7 août dernier. Elle instaure plusieurs métropoles en France, dont celle de Paris, avec des institutions spécifiques. Parmi les objectifs évoqués : renforcer les coopérations entre les villes, développer une vision stratégique globale, éviter des investissements doublons, accélérer la construction de logements en changeant d'échelle de décision (de la commune à la métropole), rééquilibrer le développement économique, protéger l'environnement...

Conseil métropolitain

Juridiquement, la MGP aura le statut d'Établissement Public de Coopération Intercommunale. Elle sera dirigée par un Conseil métropolitain composé d'élus des communes membres dont la constitution ne donnera pas lieu (en tout cas pas au début) à des élections propres. Leurs membres seront désignés parmi les Conseils communautaires. Le Conseil métropolitain comptera 209 conseillers métropolitains dont les maires des 131 communes membres. À l'exception de Paris qui comptera 62 conseillers métropolitains, la plupart des communes n'auront qu'un seul représentant, sauf les plus grandes villes qui en auront 2 ou 3. Charenton sera représentée par 1 Conseiller métropolitain. Cette instance aura pour mission de se charger des aspects stratégiques de la politique menée par la Métropole du Grand Paris.

EPT

La loi NOTRe repose sur la mise en place d'un double niveau de coopération intercommunale : celui de la Métropole (MGP) et celui des Établissements Publics Territoriaux (EPT). La découpe de la MGP en 12 territoires a été décidée par le Préfet de Région. Cette carte est officiellement soumise aux Conseils municipaux des villes concernées pour avis, mais elle s'impose en réalité à eux. Ces 12 nouveaux Établissements Publics Territoriaux doivent compter chacun au moins 300 000 habitants. De ce fait, notre Communauté de communes Charenton/Saint-Maurice sera dissoute le 31 décembre 2015. La ville de Charenton appartient à l'EPT dit “T10” aux côtés des villes de Bry-sur-Marne, Champigny, Fontenay, Joinville, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Le Perreux, Saint-Mandé, Saint-Maur, Saint-Maurice, Villiers-sur-Marne et Vincennes. Ce territoire réunit à lui seul 505 372 habitants.

Conseil de territoire

Les territoires seront gouvernés par un Conseil de territoire composé d'élus municipaux des communes membres. Là encore, la constitution du Conseil territorial du T10 ne donnera pas lieu, jusqu'à nouvel ordre, à une élection au suffrage universel direct. Ce ne sont donc pas les citoyens qui les choisiront directement. Au sein des Conseils de territoire, chaque commune disposera d'un nombre de membres proportionnel à sa taille, avec au moins un représentant. Charenton en comptera 5 dont son Conseiller métropolitain qui sera d'office Conseiller territorial. Les autres conseillers territoriaux seront élus en décembre, parmi les conseillers municipaux déjà en place et par ces derniers, à la proportionnelle à la plus forte moyenne. C'est au sein du Conseil de territoire que seront notamment discutés la politique de la ville, le plan local d'urbanisme (PLU), le plan climat-air-énergie, l'assainissement et l'eau, la gestion des déchets ménagers et assimilés, le tout en lien avec les villes qui les composent et en respectant les cadres réglementaires déjà fixés à une échelle régionale.

VRAI/FAUX

Les élections régionales

C'est la 1^{ère} fois que les Français sont appelés aux urnes en fin d'année

Vrai

et

Faux

Les élections régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre prochains. Initialement prévues en même temps que les élections départementales, en mars dernier, le gouvernement a finalement choisi de séparer ces deux scrutins. Cela sera la première fois depuis 1965 que les Français seront appelés aux urnes en fin d'année. Il s'agira des dernières grandes élections nationales avant les présidentielles de 2017.

Avec la loi NOTRe, les Régions n'auront plus de pouvoir.

Faux

La loi NOTRe, adoptée le 16 juillet dernier par les députés, a fixé les compétences des différentes collectivités locales. Celles des Régions ont été recentrées sur 5 domaines principaux : le développement économique, l'aménagement du territoire, l'éducation et la formation professionnelle, la gestion des transports en commun, la gestion des fonds européens. Les Régions pourront aussi jouer un rôle de coordination vis-à-vis des domaines de l'emploi et de l'environnement. D'autres secteurs tels que la culture, les sports, le tourisme ou le patrimoine seront administrés par les Régions en compétences partagées avec les départements.

Les conseillers régionaux sont élus sur des listes départementales

Vrai

Les 6 et 13 décembre prochains, les électeurs vont choisir des candidats qui seront élus pour un mandat de 6 ans. Ces futurs conseillers régionaux désigneront ensuite lors du 1^{er} conseil le ou la président(e) de leur Conseil régional. Il s'agit, la plupart du temps, de la tête de liste ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés. Ces candidats se présentent sur des listes départementales, ce qui permet à chaque département d'être représenté au sein de l'assemblée régionale.

Il est rare que les élections régionales se déroulent en un seul tour

Vrai

Les conseillers régionaux sont élus au scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire, c'est-à-dire que si au 1^{er} tour, une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, le vote est clos et la répartition des sièges peut se faire. Ceci est la théorie car la plupart du temps, aucune liste n'obtient la majorité absolue au 1^{er} tour et dans ce cas, un second tour est organisé pour lequel seules



les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés peuvent se maintenir. Cependant, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages pourront quant à elles fusionner.

A la suite de ce second tour, la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix obtiendra la prime majoritaire de 25%, c'est-à-dire qu'elle recevra non seulement le nombre de sièges liés à son score, mais aussi ceux de la prime majoritaire, elle sera donc assurée d'avoir la majorité des sièges au sein du Conseil régional.

Les personnes inscrites après le 31 décembre 2014 seront les seules à pouvoir voter.

Faux

Jusqu'à présent, les électeurs qui ne s'étaient pas inscrits au 31 décembre de l'année précédant un scrutin ne pouvaient pas participer aux élections ; mais afin de permettre à un maximum de personnes de pouvoir voter lors de ce scrutin régional, le gouvernement a décidé de rouvrir exceptionnellement les inscriptions sur les listes électorales jusqu'au 30 septembre 2015. Attention toutefois, si vous avez déménagé ou bien que vous allez avoir 18 ans au plus tard la veille des élections régionales, vous n'êtes probablement pas inscrit, pensez donc à vérifier !

Le vote par procuration est possible comme pour toutes les élections

Vrai

Il est possible de voter par procuration en se faisant représenter par un électeur de son choix, qui doit être inscrit dans la même commune et ne détient pas d'autre procuration.

La procuration se fait au Tribunal d'Instance (48, rue de Paris Tél. 01.43.53.62.30, du lundi au vendredi de 9h à 16h30, sauf le mercredi : de 9h à 12h30 et de 13h à 16h) ou au Commissariat de police (26, rue de Conflans Tél. 01.43.53.61.20, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h) en étant muni d'une pièce d'identité et des renseignements concernant votre mandataire (nom, prénom, date et lieu de naissance). Si vous avez déjà pris votre décision, n'hésitez pas à remplir ces formalités au plus vite.

Les élections régionales se dérouleront les dimanches 6 et 13 décembre 2015

FINANCES DE LA VILLE

Une année marquée par la stabilité des taux de fiscalité locale et par une baisse des recettes



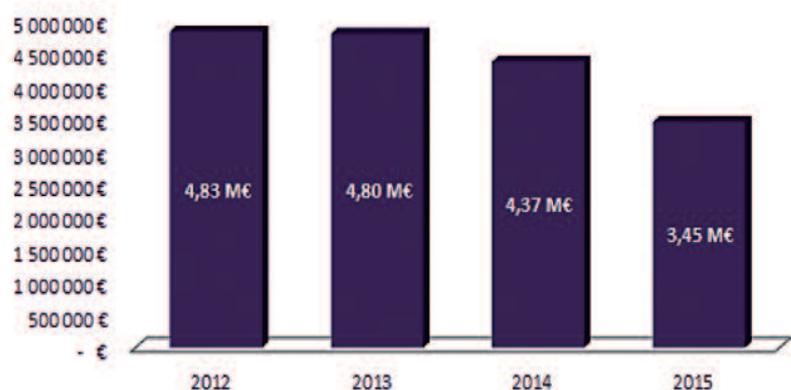
En cette année 2015 et pour la 5^e année consécutive, la ville de Charenton n'a pas augmenté ses taux de fiscalité. Dans un contexte économique et financier difficile, Charenton demeure ainsi dans les toutes premières places pour ses taux bas, alors que les médias se sont fait l'écho d'augmentations des impôts locaux de la part de nombreuses autres collectivités.

Il est vrai que la baisse des dotations de l'Etat vers les collectivités est importante et que les dépenses liées à la péréquation ne cessent d'augmenter.

Hervé Gicquel, 1^{er} adjoint au Maire chargé des finances et conseiller départemental, n'est pas sans s'inquiéter de l'avenir des collectivités dans leur ensemble : "Leurs dotations baisseront de 11 milliards € à l'horizon 2017, à un rythme régulier de 3,7 milliards € par an. Pour Charenton cela représente une baisse de ses ressources de plus de 900 000 €, rien que pour l'année 2015".

A côté de la baisse des dotations, les enveloppes de péréquation, c'est-à-dire des mécanismes de redistribution entre les différentes collectivités continuent leur progression. A ce titre, et rien que pour l'exercice 2015, Charenton devra s'acquitter d'environ 1,7 million €. "Depuis 2011, Charenton a perdu plus de 6 millions €", explique Hervé Gicquel.

Baisse du niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement (recette) depuis 2012



TAXE D'HABITATION 2015

Dates limites de paiement

16 novembre : date limite de paiement

Cette échéance concerne particulièrement les résidences principales ainsi que certaines résidences secondaires. La date limite de paiement est indiquée sur votre avis d'imposition.

21 novembre : date limite de paiement sur Internet

Si vous êtes un particulier, vous avez jusqu'au 21 novembre minuit pour payer en ligne votre taxe d'habitation - contribution à l'audiovisuel public. Le prélèvement sera effectué sur votre compte bancaire le 26 novembre.

www.impot.gouv.fr

Des taux toujours stables à Charenton

En comparaison à ceux des villes du Val-de-Marne de même taille, nos taux sont les plus faibles en matière de taxe d'habitation. Charenton se situe en seconde position concernant les taux de taxe foncière.

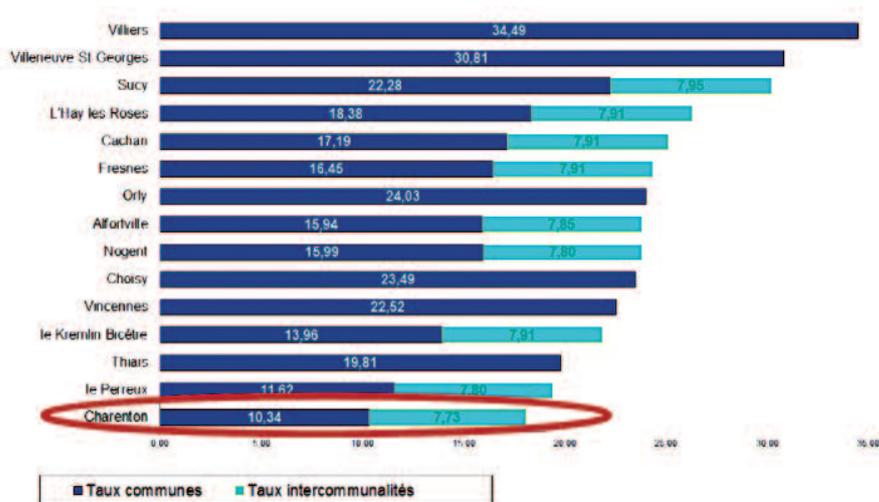
Par ailleurs, notre ville applique une politique d'abattements très favorable. Ainsi, Charenton fait bénéficier d'un abattement général à la base de 15 % qui bénéficie à tous ses contribuables alors que cet abattement n'est pas obligatoire. Notre ville applique également une politique d'abattement favorable aux familles :

- un abattement de 15 % pour les 1^{er} et 2^e enfants.
- un abattement de 25 % pour le 3^e enfant et au-delà depuis 2010.

Grâce à la politique d'abattements favorable votée sur le territoire, l'ensemble des familles avec deux enfants à charge réalisent chaque année près de 250 € d'économie sur leur cotisation de taxe d'habitation.

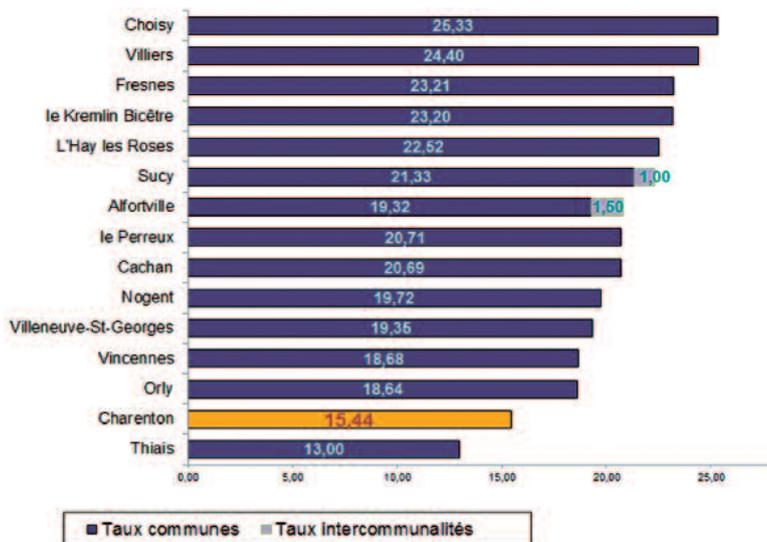
Taxe d'Habitation 2015

Classement des taux (en %) des villes de la trane 20 000 - 50 000 habitants du Val-de-Marne



Taxe foncière sur le bâti 2015

Classement des taux (en %) des villes de la trane 20 000 - 50 000 habitants du Val-de-Marne



Hervé GICQUEL,
1^{er} Maire-Adjoint
chargé des finances
Conseiller départemental

Cmag : Comment notre ville a-t-elle réussi à maintenir ses taux de fiscalité inchangés dans un tel contexte ?

H.G : Notre ville a tenté d'agir sur plusieurs leviers. Nous avons en effet des dépenses de fonctionnement très ajustées aux stricts besoins avec des recherches d'économies et de mutualisations systématiques (exemple : mise en place d'un contrat de performance énergétique), une maîtrise de la masse salariale en ne renouvelant pas systématiquement les départs, un ajustement des dépenses d'investissement aux capacités financières de la commune, une optimisation de nos ressources en recherchant notamment des financements (exemple : mise en place de la taxe de séjour), des droits de mutation depuis 2012 assez importants du fait de cessions de grands immeubles de bureaux privés, enfin un endettement très faible qui n'obère donc pas nos capacités financières.

OÙ VOUS RENSEIGNER ?

Pour recevoir des documents fiscaux, obtenir des réponses détaillées relevant de la gestion de votre dossier, vous renseigner sur le montant ou le paiement de votre impôt, contactez votre service des impôts des particuliers :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS
CHARENTON LE PONT (SIP)
1, Place de la Coupole
94225 Charenton-le-Pont Cedex

Coordonnées	Tel : 01 45 13 08 58 Email : sip.charenton-le-pont@dgp.finances.gouv.fr	
Horaires d'ouverture (accueil physique)	TLJ SAUF SAM-DIM DE 8H45 A 12H ET DE 13H30 A 16H15 ET SUR RDV	
Besoin d'informations sur vos impôts ?		
08 99 19 16 63*		
➤ Avis d'imposition	➤ Echelonnement	➤ Contestations
➤ Duplicata d'avis	➤ Compte en ligne	➤ Avis de situation
<small>*1,34€/appel plus 0,34€/mn</small>		

ACCESSIBILITÉ

Rénovation des mezzanines Jean Mermoz

Une opération est parfois l'occasion qui manque pour en imaginer d'autres. C'est le cas avec le chantier de réhabilitation du square Jean Mermoz. Les rampes menant aux mezzanines ont été mises en conformité avec les règles d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite. De ce fait, les associations utilisant ces structures ont été relogées jusqu'en janvier dans les locaux de la halte-garderie Paris.

Du coup, la Ville a jugé opportun de s'atteler parallèlement à la rénovation et à la mise en accessibilité des locaux généralement dédiés aux amateurs de bridge.

En termes de rénovation, tous les sols aujourd'hui disparates vont être changés pour donner une unité à l'ensemble du lieu. Les murs, quant à eux, revêtus de tapisserie vont se voir dotés de toile de verre peinte en blanc pour offrir plus de clarté. Les luminaires, qui eux aussi vont être changés, compléteront cette recherche de meilleure luminosité. Le petit espace restauration,



plus proche du réduit que de la véritable cuisine, va être ouvert sur la salle principale offrant ainsi aux utilisateurs une nouvelle perspective et une plus grande convivialité.

L'accessibilité, même si les résultats seront moins spectaculaires que les interventions décrites précédemment, tient une place prépondérante dans cette opération. Dans ce cadre, toutes les portes vont être adaptées afin de permettre le passage d'un fauteuil roulant et une des deux

toilettes va être complètement reconfiguré pour respecter les règles PMR. Les autres types de handicap ne seront pas oubliés avec la mise en place d'une alarme incendie par flash adaptée aux personnes malentendantes et l'installation d'une signalétique et de points lumineux appropriés aux déficiences visuelles.

Les travaux viennent de démarrer et devraient durer six semaines.

LA PRAIRIE FLEURIE

L'heure des bilans



Au printemps dernier, la Ville, avec l'accord du Port autonome de Paris, faisait un pari : celui de transformer les espaces verts longeant le chemin de halage en prairie fleurie, c'est-à-dire en parcelle certes dotée au départ d'un semi mais totalement autonome en termes d'entretien. Les débuts étaient prometteurs. Fleurs des prés aux teintes chaudes régalaient l'œil des cyclistes et commençaient à attirer abeilles et papillons ; mais la canicule s'invitant cet été, tout semblait perdu il y a encore quelques semaines, jusqu'à ce que les premières pluies de l'automne ne favorisent une nouvelle floraison de soucis orangés, cette fois-ci, preuve que, finalement, cette expérience était plus que concluante. C'est pourquoi, dans quelques jours, un deuxième semi, de vivaces cette fois-ci sera réalisé. Plus robustes et persistantes que les espèces installées lors de la 1^{ère} séance de plantation, elles viendront en complément pour assurer un joli rendu tout au long de l'année. Pari gagné !

CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Les premiers chantiers

Afin de concrétiser corrélativement sa politique de développement durable et sa recherche d'économies d'énergie, Charenton a signé l'été dernier un **contrat de performance énergétique**. Pour gagner ce pari sur l'avenir, la Ville doit procéder à un certain nombre d'opérations de rénovation et d'optimisation de ses structures sur les 2 prochaines années ; et pour que les résultats ne se fassent pas attendre, les chantiers ont d'ores et déjà démarré. Ainsi, les travaux réalisés sur la chaufferie de la piscine sont terminés et des interventions dans l'école Port aux Lions et le gymnase Nelson Paillou, deux établissements estimés comme d'importants potentiels en gain d'énergie, sont en cours. Durant les vacances de la Toussaint, 3 classes de l'école Port aux Lions ont été dotées de **faux plafonds** afin de limiter les pertes d'énergies.

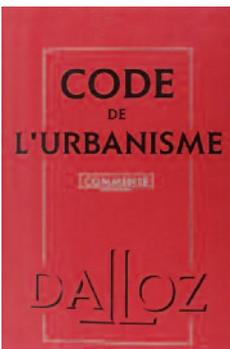
Profitant de ces travaux, les éclairages ont été changés et munis de détecteurs volumétriques de présence afin de réaliser des économies d'énergies complémentaires.

Les vacances de Noël permettront aux équipes de revenir à l'école Port aux Lions. Cette fois-ci, ils s'attèleront à la **reconfiguration de la chaufferie**.

Celle du gymnase N. Paillou fera également l'objet de travaux prochainement. Lorsque ces chantiers de chaufferie seront achevés, il sera proposé aux Charentonnais qui le souhaitent de visiter ces structures énergétiques.



Chaufferie de la piscine



OFFICIEL

Modification simplifiée du PLU

Dans sa séance du 14 octobre 2015, le Conseil municipal a fixé les modalités de mise à disposition au public du dossier

sur le projet de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Charenton-le-Pont.

Celle-ci porte sur l'intégration de certaines dispositions de la Loi Engagement National pour l'Environnement (Grenelle II) dans deux sous-secteurs du PLU, UBa et UBc.

Effectivement, afin de favoriser la performance énergétique de l'habitat et l'utilisation des énergies renouvelables, un dépassement des règles relatives au gabarit résultant du Plan Local

d'Urbanisme, peut être autorisé dans la limite de 30 % et ce dans le respect des autres règles établies dans le document, pour les constructions faisant preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale ou qui sont à énergie positive.

Celui-ci ne peut excéder 20% notamment dans un secteur sauvegardé, dans une zone de protection d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques.

Il est donc proposé, à titre expérimental, l'application de la majoration de droits à construire sur les sous-secteurs UBa et UBc afin de permettre la réalisation de programmes immobiliers ainsi que la modernisation et l'extension de l'habitat existant par la prise en compte de critères de performance énergétique.

Le dossier est mis à disposition du public, au service urbanisme de la Ville, depuis le 26 octobre et le restera jusqu'au 26 novembre 2015 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Il sera également consultable sur le site de la ville à l'adresse :

concertation-simplifiee-plu@charenton.fr

Le dossier est composé des documents suivants :

- un registre de concertation,
- une note de présentation sur le projet de modification simplifiée et l'exposé des motifs,
- un extrait des articles UBa et UBc concernés par la modification,
- le plan du PLU avec indication des deux sous-secteurs concernés par cette modification,
- le plan des servitudes sur la commune.



EN BREF...

La tribune du stade Henri Guérin

Le projet se poursuit avec notamment une rencontre entre la Ville, les architectes et les usagers. Ce travail partenarial mettant en confrontation les points de vue de chacun permet de faire évoluer les plans vers la solution la plus adéquate et techniquement viable.

Ainsi, a-t-il été décidé de doter le club house situé sous la tribune de baies vitrées.

Cette nouveauté offrira bien entendu beaucoup de lumière au lieu et une convivialité supplémentaire puisque les usagers auront ainsi une vue donnant à la fois sur le terrain et sur le chemin de halage.

CAMPAGNE HIVERNALE DE PLANTATION

Pour attendre le retour du printemps en beauté...

Depuis la fin du mois d'octobre, les équipes des espaces verts mettent en terre les compositions florales qui égayeront nos rues durant les prochains mois. Si cette période ne laisse pas les mêmes possibilités créatives que durant l'été, il n'en demeure pas moins que les fleurs bi-annuelles comme les myosotis, les primevères, les pensées... ainsi que les vivaces (digitale, ancolie, ...)

choisis confèrent à la ville des pointes colorées bien agréables. A l'occasion de ces plantations, les jardiniers ont également préparé la prochaine saison en installant les bulbes de tulipes et narcisses qui nous raviront dès le retour du printemps.

Enfin, dans certains quartiers, ce sont des reconfigurations complètes de jardinières qui vont être réalisées. Ainsi, rue Necker, par exemple, les arbustes vieillissants vont être complètement remplacés par des vivaces et des graminées. Ce choix, qui ne laisse rien au hasard, permettra à la ville d'utiliser moins d'eau, de s'assurer d'une plus grande pérennité des végétaux plantés et, grâce au paillage, de ne pas avoir recours au désherbage chimique.

RÉSEAUX INFORMATIQUES

Ça ne se voit pas et pourtant ça compte !

Cmag vous le rappelle souvent : il y a maints chantiers qui sont peu visibles et qui pourtant représentent un lourd investissement pour la Ville et une amélioration notable du quotidien des habitants. Le perfectionnement des réseaux informatiques est de ceux-là.

Les nouvelles technologies ont aujourd'hui une place incontestable dans la vie de nos écoliers et Charenton, depuis de nombreuses années, n'a pas manqué de tout mettre en œuvre pour informatiser au mieux ses établissements scolaires.

Ceci ne signifie pas seulement investir dans du matériel comme des ordinateurs ou des tableaux numériques, encore faut-il que les installations nécessaires soient en adéquation technique avec les besoins sans cesse plus grand en la matière.

C'est la raison pour laquelle la Ville va investir sur 2 années consécutives 90 000 euros pour procéder à l'amélioration de ses réseaux informatiques et notamment au raccordement d'écoles à la fibre optique. Débuté cet été, cette opération concerne cette année les écoles Valmy et Aristide Briand.

Cette dernière étant au cœur d'un plus vaste réseau, le chantier, dont elle fait actuellement l'objet, va également permettre la modernisation d'autres structures sportives et de petite enfance situées non loin.

COLLECTE SÉLECTIVE

Après la sensibilisation, la verbalisation

Dans son numéro de juin dernier, Cmag vous informait qu'une campagne de sensibilisation était menée par la Ville auprès des propriétaires et administrateurs de biens immobiliers afin de faire respecter les bonnes pratiques relatives à la collecte des déchets, pratiques énoncées dans un arrêté municipal du 17 novembre 2011.

Après 6 mois d'avertissement et d'information, comme elle l'avait annoncé, l'équipe municipale passe à l'étape suivante avec la verbalisation des contrevenants comme lui en donnent d'ailleurs le droit le décret n° 2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets ainsi que l'article R632-1 du Code pénal : "Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^e classe le fait de déposer, aux emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par cette autorité, notamment en matière d'adaptation du contenant à leur enlèvement, de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures."

Il n'est pas négligeable de noter que l'amende encourue est fixée à 68 euros si le paiement s'effectue immédiatement ou avant 45 jours, qu'au-delà de ce délai elle atteint 180 euros et que, depuis le 26 mars 2015, en cas de contestation non fondée ou de refus de paiement, le juge peut demander une sanction pouvant atteindre 450 euros !

Le but de la ville n'est évidemment pas de recourir à ces extrémités mais d'appeler tout simplement chacun à respecter l'entreposage des containers sur la voie publique aux jours et heures adéquats avec l'organisation de la collecte des déchets.

Si besoin, vous pouvez retrouver les jours de collecte en fonction des déchets concernés en page 2 de ce numéro.



ARISTIDE BRIAND

L'écocitoyenneté, ça s'apprend !

On ne naît pas écocitoyen, cela s'apprend et c'est la lourde leçon que certains écoliers d'Aristide Briand nous ont rappelé en vandalisant un des 4 parotia plantés dans leur cour de récréation.

Geste de dégradation volontaire ou pas, il n'en reste pas moins que l'arbre dépérit et va devoir être arraché.

Avec l'accord du monde scolaire, les équipes des Espaces verts vont donc procéder à une opération de sensibilisation auprès des scolaires pour qu'ils prennent toute la mesure que de tels gestes peuvent avoir sur notre environnement.

CIMETIÈRE VALMY

Travaux d'entretien

À la veille du 1^{er} novembre, le cimetière Valmy, comme chaque année, a été l'objet de toutes les attentions et notamment le carré militaire qui a été entièrement repeint et fleuri.

En sus de cette intervention annuelle, les équipes de Charenton et de Paris ont été sollicitées afin de procéder à la rénovation de deux murs.

Le premier, parisien puisque longeant le périphérique, montrait de nombreux départs de fissures qu'il fallait endiguer pour éviter toute aggravation de la situation.

Charenton, quant à elle, est intervenue sur le mur contigu aux voies SNCF. Montrant des signes de faiblesse évidents, il a été consolidé et ragréé.

Dans les deux cas, les travaux permettent de mettre à l'abri les usagers de tout souci de sécurité.

RUE DE LA LIBERTÉ ET DE L'ARCADE

Le réseau cyclable s'accroît

Dans quelques jours le Conseil départemental débutera une opération importante de maillage cycliste sur la rue de la Liberté et celle de l'Arcade. **Ce chantier qui courra jusqu'en juin prochain va permettre la réalisation d'une piste dessinant une boucle depuis le Pont Nelson Mandela en provenance d'Ivry jusqu'à l'autre Pont du même nom permettant de circuler depuis Charenton vers Ivry.**



Pour ce faire, ce nouveau tracé entièrement sécurisé empruntera la rue de la Liberté et la rue de l'Arcade.

Cette nouvelle piste va également permettre **un meilleur maillage avec les pistes existantes**. En effet, passant par le carrefour formé par les rues de l'Arcade et Necker, il sera ainsi possible de rejoindre aisément la place d'Astier via une piste réalisée précédemment par la Ville.

Plus précisément, le tracé de cette piste va être le suivant : poursuite de la piste existant déjà sur le Pont sur le côté gauche de la rue de Liberté jusqu'au croisement avec la rue de l'Arcade. Au carrefour, les cyclistes auront 2 possibilités : prendre la droite de la rue de l'Arcade ou poursuivre leur chemin sur la rue de la Liberté grâce à la création d'un sas spécifique et la sécurisation d'une piste existante menant jusqu'à la rue de l'Archevêché. Ceux qui auront choisi d'emprunter la rue de l'Arcade n'auront à se réinsérer dans la circulation qu'à partir de l'entrée des anciens locaux de l'Assistance publique bien connus pour leurs fresques en grappes de raisins.

Bien entendu, **ce tracé va avoir des impacts sur l'agencement actuel de la chaussée**. Rue de la Liberté, les rares stationnements légaux présents à gauche de la voie vont être supprimés, **le carrefour avec la rue de l'Arcade va être entièrement repensé à la fois pour favoriser l'accès des cyclistes mais aussi la sécurité des piétons** et, dans la rue de l'Arcade, la voie de circulation sera diminuée afin de conserver l'intégralité à droite du stationnement. Les places qui seront supprimées dans cette rue seront requalifiées en parkings pour 2 roues.

Le Département va, par ailleurs, profiter de cette opération pour procéder à la réfection du tronçon concerné de la rue Liberté et de la rue de l'Arcade entre la rue Necker et le quai de Bercy. **L'éclairage public et les feux tricolores seront également rénovés**. Durant ce chantier, des gênes seront inévitablement occasionnées. Cependant, la circulation sera maintenue avec parfois des restrictions de voies et la neutralisation du stationnement. Le Conseil départemental s'est engagé sur ce point à communiquer largement auprès des usagers et des riverains.

EN DIRECT DU CHANTIER

Le nouveau visage de la place Henri IV se dessine

A présent que la requalification de la voirie est achevée et que **les fosses sont fin prêtes pour accueillir les 31 nouveaux tilleuls**, place aux plantations ! Il y a quelques semaines, Jean-Pierre Cron, Maire-adjoint chargé de la voirie et des espaces verts, et des membres du service des espaces verts se sont rendus à la pépinière, comme ils l'avaient déjà fait lors de l'opération "Cœur de ville", pour choisir les futurs spécimens qui borderont la place Henri IV à la mi-novembre.

Les critères ayant permis de choisir les tilleuls ont été établis en fonction du devenir de ces arbres au fil des années : un tronc long et une taille raisonnable afin de pouvoir à l'avenir leur imposer en douceur la taille en rideau si emblématique de la place.

Ces plantations vont se conjuguer avec la requalification de la demi-lune centrale repensée dans l'esprit "jardin à la française".

Ceci signifie donc que des haies végétalisées seront au cœur de la composition. Idéalement, le buis aurait dû constituer la base de cette création mais en raison de l'infestation de pyrale qui touche le département, c'est le *Lonicera nitida* qui lui a été préféré.

Il sera agencé en forme de "S" et agrémenté de rosiers tiges taillés en boule et aux couleurs chaudes.

9 nouveaux arbres plantés

La ville procède très régulièrement à la préservation de son patrimoine arboré. Comme nous le savons tous, le mois de novembre est particulièrement propice à ce type d'intervention et c'est pourquoi, outre les 31 plantations prévues autour de la place Henri IV, 9 autres arbres vont être remplacés sur l'ensemble du territoire. Ce sera, par exemple, le cas rue de la Cerisaie, où 2 cerisiers à fleurs seront plantés.

Le gazon, enfin, sera planté mais le rendu ne sera perceptible qu'au printemps. Ainsi s'achèvera cette opération de requalification d'un petit écrin bien particulier de notre ville.



SOLIDARITÉ

Le C.C.A.S. fête ses 20 ans !

Voilà déjà vingt ans que le Centre Communal d'Action Sociale s'est installé au Centre Alexandre Portier. Rue des Bordeaux, au numéro 21 bis, tout sera prêt le **mercredi 2 décembre prochain** pour **célébrer ces deux décennies d'action auprès de la population charentonnaise, à l'occasion d'une journée de rencontres et d'information.**

Le Maire, Jean-Marie Brétilon, ainsi que Michel Van den Akker, Conseiller municipal délégué chargé du service social, de la santé et des personnes handicapées ouvriront dès 10h30 cette manifestation avec notamment la restitution de l'Analyse des Besoins Sociaux, démarche qui consiste à analyser les besoins de la population pour trouver des solutions et y répondre avec l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire. Cette journée sera aussi l'occasion de découvrir **une exposition consacrée à l'histoire de l'action sociale et du Centre Alexandre Portier.** Ce sera sans doute le moment pour eux de rappeler l'ouverture, il y a 50 ans, sur ce même lieu, de la crèche de l'Archevêché et du dispensaire.

Aujourd'hui, le bâtiment accueille le Centre Communal d'Action Sociale, ainsi que les services du pôle des solidarités (petite enfance, soutien aux seniors, retraités, logement) et aussi différents partenaires (écrivain public, assistantes sociales du département, CRAMIF, UDAF, psychologue...).

Centre Alexandre Portier - 21 bis, rue des Bordeaux

LOGEMENT

Le service Habitat social a déménagé

Depuis quelques jours, le **Service Habitat Social a rejoint le Centre Alexandre Portier.** Pour rappel, l'accueil se fait du mardi au jeudi de 9h à 11h30 et les lundi et vendredi de 14h à 16h.

Pour formuler une première demande de logement social, il existe deux possibilités : soit en saisissant directement votre demande sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr où vous pourrez imprimer votre attestation de numéro unique régional ; soit vous ne disposez pas d'Internet et vous pouvez retirer un dossier papier à l'accueil du Centre Alexandre Portier du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h15. **Vous pourrez ensuite le retourner par courrier à la Mairie de Charenton - Service Habitat Social - 48, rue de Paris 94220 Charenton ou le faire saisir en direct par un agent du Service Habitat Social.**

Les dossiers de renouvellement sont gérés par la DRIHL (Direction Départementale et interdépartementale de l'hébergement et du logement). Celle-ci envoie un sms d'alerte deux mois avant la date de renouvellement à ceux qui ont fourni leur numéro de téléphone portable.

Tous les demandeurs reçoivent, environ deux mois avant la date de renouvellement leur dossier par courrier simple et un mois avant la date de renouvellement par courrier recommandé avec accusé réception.

En cas de non renouvellement, la DRIHL procédera à la radiation du demandeur et celui-ci devra reformuler une nouvelle demande, sans prise en compte de son ancienneté.

Service Habitat Social - Centre Alexandre Portier
21 bis, rue des Bordeaux - Tél. 01.71.33.51.00

RAM

Journée portes ouvertes

A l'occasion de la journée nationale des assistants maternels créée en 2005, le **Relais Assistants Maternels ouvre ses portes le jeudi 19 novembre prochain, de 9h à 12h et de 14h à 18h.**

Cette journée sera l'occasion de **valoriser le métier d'assistant maternel** auprès des familles, de présenter l'agrément, la formation nécessaire et plus globalement la profession au quotidien auprès des enfants. Les parents pourront rencontrer des professionnels, découvrir et visiter le RAM. Une exposition présentera notamment la journée type d'un assistant maternel ainsi que les différentes activités proposées aux enfants.

RAM - Centre Alexandre Portier - 21 bis, rue des Bordeaux - Tél. : 01.71.33.51.38

POUR LES FUTURS PARENTS

Réunion petite enfance

Le lundi 30 novembre prochain, à 14h, la Ville organise une réunion d'information à destination des futurs parents. Cette rencontre, qui se tiendra dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, permettra à tous ceux qui s'interrogent sur les différents modes de garde de rencontrer des responsables des multi-accueils, de la crèche familiale, des multi-accueils privés et des assistantes maternelles afin de mieux comprendre les caractéristiques de chacun d'entre eux. Cela constitue une occasion idéale de **rencontrer des professionnels de la petite enfance et de poser des questions avant de faire son choix.** Les futurs parents (à partir du 7^e mois de grossesse) peuvent donc s'inscrire avant le 26 novembre, au 01.71.33.51.34. ou par courriel : petiteenfance@charenton.fr.

Prochaine réunion prévue le **lundi 25 janvier, à 14h, à l'Hôtel de Ville.**

UDAF

Participez à la 2^e biennale santé

L'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne organise le **jeudi 19 novembre** prochain une grande journée intitulée "Accès aux droits et aux soins des personnes vulnérables : une responsabilité partagée". Cette rencontre se tiendra de 9h à 16h30 à la Maison des syndicats de Créteil et s'adressera à l'ensemble des acteurs du secteur social, médico-social et sanitaire intervenant au plus près des réalités de terrain, pour leur permettre de s'informer et de partager sur cette réalité dans le but de développer leurs

pratiques. Plusieurs spécialistes interviendront et deux tables - rondes mettront en lumière, au cours de l'après-midi, les alternatives locales permettant l'accès aux soins des personnes vulnérables et le travail en réseau bénéficiant à diverses populations.

Journée gratuite sur inscription au 01.45.10.32.78
ou par mail viassociative@udaf94.fr
Maison des syndicats - 1, rue des Archives - Créteil

AFC

Braderie d'automne

Le samedi 14 novembre prochain aura lieu la braderie d'automne organisée par l'association des familles de Charenton, de 9h à 18h.

Espace Toffoli - 75, rue de Paris

Banque alimentaire

Les 27 et 28 novembre prochains

Le Lions club de Charenton aidé de l'épicerie sociale "Au Petit plus" organise une collecte de denrées alimentaires, le vendredi 27 novembre après-midi et le samedi 28 toute la journée devant le Monoprix.

Téléthon

Les 4 et 5 décembre prochains

Le Lions Club et l'AFM-Téléthon vont œuvrer vers un objectif commun : **changer l'avenir des malades** et faire émerger une médecine nouvelle. Rdv pour des balades en voitures anciennes le samedi 5 décembre de 10h à 12h30 et de 14h à 17h place A. Briand, au tarif de 5 €.

BÉNÉVOLAT

Un peu de pain et de chaleur



Les Restos du Cœur recherchent des bénévoles (hommes et femmes) pour la distribution et la manutention au centre de Maisons-Alfort les lundis, mardis, mercredis et jeudis en matinée.

Les Restos du Cœur - Nicole Vergeade - Tél. 01.43.96.38.30
163, rue du Général Leclerc à Maisons-Alfort



COMITÉ DE JUMELAGE Section Allemagne

A l'approche des fêtes de fin d'année, la section Allemagne du Comité de jumelage organise un atelier "couronne de l'Avent" le **samedi 28 novembre** prochain, de 9h30 à 12h30, à la Maison des Associations pour confectionner votre propre couronne. La participation financière est fixée à 25 € (le matériel est fourni et vous repartez avec votre création). Ouvert à tous. Nombre de places limité. Renseignements et inscriptions : 06.38.42.28.10
Mail : brigittecordier@wanadoo.fr

COURS DE LANGUES

Allemand - Jeunes et adultes

Mercredi de 17 h 30 à 18 h 30 : débutants - Tarif : 125 € + 20 € cotisation
Mercredi de 18 h 30 à 20 h : Niveau 1 - Tarif : 165 € + 20 € cotisation
Jeudi de 18 h 30 à 20 h : Niveau 2 - Tarif : 165 € + 20 € cotisation
Renseignements et inscriptions : 06.38.42.28.10
Mail : brigittecordier@wanadoo.fr

Italien

Niveau 1 : lundi de 20h à 21h30
Niveau 2 : lundi de 18h30 à 20h
Niveau 3 : mardi de 18h30 à 20h
Conversation : mardi de 20h à 21h30
Tarif : 160 € + cotisation (Charenton/Si-Maurice)
Renseignements et inscriptions : 06.48.26.04.16
Mail : italien.jumelage.charenton@gmail.com

Ces cours ont lieu à la Maison des associations au 33, quai des Carrières.



DANSE AFRICAINE

Rythme, danse et bonne humeur !

Créée en 2003, l'association N'Goa se donne pour objectif de **provoquer et promouvoir des échanges entre différentes cultures, au travers de l'expression et de la création artistique**. En baoulé, N'Goa signifie "la joie, la fête".

C'est dans cet esprit de partage, de dynamisme et de plaisir de la danse que l'association propose des **cours de danse africaine** deux fois par semaine : le lundi soir (niveau intermédiaire) de 21h à 22h et le mercredi (niveau débutant) de 20h30 à 21h30. Il reste des places, alors vous pouvez venir vibrer au rythme de la musique et le 1^{er} cours d'essai est gratuit !

Plus ponctuellement, N'Goa organise aussi des stages de danse africaine. Le prochain

aura lieu salle Mermoz, rue de la Mairie, le dimanche 10 janvier prochain, de 14h à 17h. A cette occasion, des percussionnistes seront d'ailleurs présents (30 € pour les adhérents et 35 € pour les non adhérents).

Enfin, toujours salle Mermoz, il y aura de la **zumba** dans l'air le dimanche 14 novembre prochain, de 14h30 à 16h30 **avec deux heures d'énergie pure et de bonne humeur** (15 €) Dernière précision : pour toutes ces activités, une tenue décontractée et une bouteille d'eau sont requises !

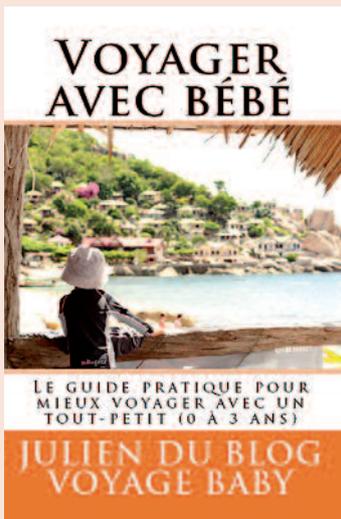
Association N'Goa - Tél. 06.72.89.59.44
Mail. assngoat@free.fr

VOYAGER AVEC BÉBÉ

Julien du blog voyage baby

L'auteur est un passionné de voyages mais c'est aussi l'heureux papa de deux enfants. Comment, quand la famille s'agrandit, continuer à explorer les continents ? A partir de quel âge peut-on prendre l'avion, quels risques sanitaires, comment évaluer les destinations possibles, les modes d'hébergement avec un bébé. . .

Julien, confronté à toutes ces situations, a pris le temps de noter les astuces, les bonnes idées et d'apporter les méthodes qui ont rendu possible ses voyages avec des tout-petits (de 0 à 3 ans). Il explique ainsi "on pense



fréquemment au danger que représente le soleil, et oui, en France, c'est vrai qu'il faut être vigilant entre midi et 16h. Mais il faut penser qu'en changeant de latitude, il faudra décaler ces horaires et peut-être plus se protéger le matin par exemple."

Pour écrire cet ouvrage, ce jeune père consciencieux a fait appel aux témoignages de près de 60 parents voyageurs, qui ont fait le choix de partager leurs erreurs, leurs "bons-plans" pour à la fois éviter les dangers et les arnaques, mais aussi passer d'agréables moments.

Le blog de Julien : www.voyagebaby.com

Disponible à la vente au format papier (15,99 €) et numérique (9,99 € - Kindle, epub et pdf) sur Amazon



C'ÉTAIT MON RÊVE

Michael Antoni Toti

Ancien joueur de Saint-Charles Basket, Michael Antoni Toti a publié le mois dernier "C'était mon rêve". Dans cet ouvrage, il raconte son parcours de basketteur, de sa première licence à son premier match pro. A l'âge de 13 ans, il intègre le Pôle Espoir Basket Ile-de-France, un centre reconnu comme l'un des meilleurs du pays et sorte "d'usine à basketteurs professionnels" où tout ne va pas se dérouler comme prévu. . .

Aujourd'hui encore, il reste très attaché au club charentonnais et se rappelle du père d'un de ses équipiers, Nicolas Dos Santos, qui avait, à l'époque lancé lors d'un match un mémorable "Chachacha. . . Charenton. . . Et Cha et Cha. . . Charenton". Il ajoute encore "La Saint-Charles a marqué nos vies et, avec les anciens des minimes de 2002, on continue à se voir. Il existe des liens forts."

Rouge Gazelle Éditions

RUGBY

Le plus grand site mondial sur les clubs du XV est à Charenton !

Originaire du sud-ouest et rugbyman dans l'âme, Niels Netelenbos est un jour venu vivre à Paris dans le 12^e. Il a cherché un club pour continuer à exercer sa passion et est tombé un peu par hasard sur le RCCMASM où il a évolué plusieurs saisons. Cette anecdote l'a fait réfléchir sur le manque de renseignements dont disposent les joueurs. "Quand on arrive quelque part, explique-t-il, c'est difficile de trouver un club proche de sa résidence. On signe souvent dans un club avant de se rendre compte qu'il y en avait un autre plus près !". Il a alors eu cette idée de référencer les clubs de France et du monde entier. Pour réaliser ce projet qui pouvait sembler un peu fou au départ, il a pu compter sur le soutien de Francis Hachem, un homme d'affaires basé à Charenton, spécialiste des solutions informatiques et très impliqué dans les projets sportifs. Les deux associés se sont entourés d'une petite équipe motivée et compétente pour monter rugbyclubs.fr basé 2, rue du Nouveau Bercy.

Un travail qui se poursuit

Pas moins de quatre années de recherches acharnées ont été nécessaires pour référencer sous forme de géolocalisation près de 14 000 clubs de la planète rugby, ce qui en fait le premier site gratuit au monde sur le sujet. Si certaines fédérations ont joué le jeu en fournissant spontanément des listes, pour d'autres ce fut au prix d'après négociations que les renseignements ont été obtenus... ou pas, puisque il y a eu des réponses négatives aux demandes formulées. Il a alors fallu compter sur un travail



d'investigation poussé, associé à la débrouillardise et aux contributions volontaires. En effet, certains modules permettent de rentrer des renseignements qui sont ensuite validés par le modérateur. Le site va d'ailleurs faire peau neuve prochainement avec une nouvelle ergonomie, il sera plus beau et plus facile d'accès pour les utilisateurs.

Si l'accueil a été un peu tiède au début, aujourd'hui la Ligue Nationale de Rugby soutient le projet. Mais le vrai partenariat, Niels Netelenbos espère le signer avec World Rugby, dont il rencontrera le directeur exécutif à Dublin en novembre.

www.rugbyclubs.fr - contact@myrugbyclubs.com

ATHLÉTISME

Pluie de médailles pour nos coureurs de grand fond



Aux championnats du monde de 100 kms de Winshoten en Hollande, le 12 septembre 2015, la présidente de l'Azur Olympique, Emmanuelle Jaeger (déjà vice-championne de France "du kilomètre vertical" en juillet) a terminé vice-championne du monde de sa catégorie sous le maillot de l'Equipe de France en 8h14mn17s à plus de 12km/h, alors que Xavier Abadie qui concourait à titre individuel

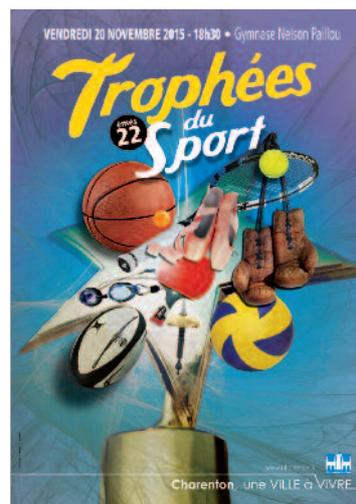
sous les couleurs de l'Azur a fini troisième de sa catégorie d'âge (55 ans) en 8h23mn57s.

Xavier Abadie qui s'entraîne 6 jours sur 7 est un habitué de ce genre d'effort prolongé, puisqu'il effectue 2 ou 3 marathons par an (il en a 22 à son actif) ainsi que des trails, courses extrêmes de plusieurs centaines de kilomètres comme dans le désert d'Atacama au Chili où il fut vainqueur dans sa catégorie. Jadis confidentielles et maintenant de plus en plus populaires, ces courses de très longue distance constituent un défi qui ne s'improvise pas mais qui réclame au contraire une préparation rigoureuse et un mental à toute épreuve. Ces résultats sont ainsi le fruit du travail de toute une équipe soudée.



SPECTACLE SPORTIF

22^e Trophées des sports : tous à Paillou !



Vendredi 20 novembre se dérouleront les traditionnels Trophées des Sports, rendez-vous incontournable de la fin d'année pour les clubs charentonnais.

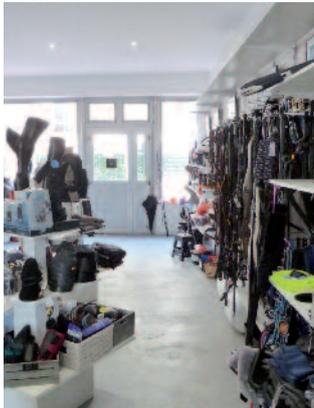
Attention, cette année, changement de lieu puisque la cérémonie se déroulera au complexe Nelson Paillou sous une forme renouvelée.

Les associations sportives proposant des activités pour les enfants de 7 ans régaleront le public de leurs démonstrations et les plus jeunes pourront ainsi donner le meilleur d'eux-mêmes et montrer les progrès qu'ils ont accomplis. Entre chaque tableau, les sportifs

et les clubs qui se sont particulièrement illustrés cette année seront récompensés. Le trophée du mérite et le trophée des trophées viendront couronner la soirée en récompensant un champion ou un dirigeant d'exception.

Trophées des sports - complexe sportif Nelson Paillou
vendredi 20 novembre 2015, 18h30.

L'actualité de nos commerces et entreprises



LA SELLERIE DU BOIS La passion de l'équitation

Un nouveau commerce a ouvert ses portes il y a quelques semaines avenue Jean Jaurès, tout près du bois. Dédié au monde équestre, cette sellerie propose une large gamme de vêtements, d'accessoires et de matériel spécialisé.

Hélène Cornu et Charlotte Yetta sont deux cavalières confirmées et travaillent de concert depuis 5 ans avec une sellerie en ligne et itinérante sur les concours et les salons.

Aujourd'hui, elles sont fières d'ouvrir cette boutique et peuvent mettre à profit leur expérience et leur expertise pour offrir aux passionnés de l'équitation des produits de qualité.

Conseils, vente d'articles pour le cavalier (amateur ou confirmé) ou pour le cheval, elles déclinent encore toute une série de services (personnalisation, lavage des textiles, réparation du cuir, location de tondeuse..).

24 ter, avenue Jean Jaurès
Ouvert du lundi au samedi de 10h à 13h et de 14h30 à 19h30 (le samedi fermeture à 19h)
www.horse-prestige.fr



PINK CONCEPT Voir la vie en rose

Sousada Lamy a eu l'idée, il y a 5 ans, de créer une entreprise dédiée au dépannage et à la maintenance informatique, Pink Concept. Mais ce n'est pas la seule idée qu'elle a eue : elle a souhaité se tourner vers tous les publics, et pas seulement celui des connaisseurs, de ceux qu'on appelle "les geeks". Avec son équipe, elle conseille, guide et dépanne avec des mots simples et propose une approche rassurante, moins anxiogène. En septembre dernier, elle a, en quelque sorte, poussé les murs de son entreprise en doublant la surface de ses locaux. Elle peut dorénavant accueillir le public dans des espaces colorés et conviviaux, à son image. Problème d'impression, de configuration, de logiciels : il suffit de l'appeler pour régler le souci. Le déplacement sur Charenton et Saint-Maurice est gratuit. Sousada souhaite aussi s'engager et ajoute à son arc une autre corde : *"en nous confiant votre vieil ordinateur, nous nous engageons à effacer gratuitement vos données avant d'en faire don à la communauté d'Emmaüs Liberté qui saura en faire profiter quelqu'un qui en a besoin."*

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 10h à 18h
1, rue de Sully - Tél. 01.43.76.02.85
www.lepinkconcept.fr



LA BRASSERIE DES ÉCOLES Changement de propriétaire

C'est un jour de marché, à l'heure où sonnent les cloches de l'église toute proche que Vincent Phung est passé pour la première fois devant la brasserie des écoles. Très vite, cet établissement l'a séduit et il a décidé d'en faire l'acquisition.

Après quelques travaux de modernisation (notamment la cuisine et l'installation de monte-plats), il a pris possession des lieux et propose désormais, avec son équipe, un établissement où les clients peuvent venir boire un verre ou déjeuner. Cuisine traditionnelle française, du "fait-maison" : les fines bouches apprécieront !

Vincent travaille en famille, son associé n'est jamais loin et, déjà, il apprécie la clientèle locale et le climat qui règne dans la ville.

79, rue de Paris
Tél. 01.43.68.30.09
Ouvert du lundi au vendredi de 6h30 à 20h, le samedi de 7h à 20h et le dimanche de 7h à 13h.

BIENVENUE À

Sandrine Carpentier

Sophrologue/relaxologue
Cabinet de l'Abreuvoir
15, rue de Paris
Tél. 06.62.66.45.41

David Benhaim

Orthoptiste
157, rue de Paris
Tél. 06.20.33.27.87

Mélanie Dieu

Pédicure Podologue
Ouvert du lundi au samedi
de 8h à 20h sur rendez-vous.
119, rue de Paris
Tél. 01.48.93.12.13

FOOD TRUCKS

Charenton règlemente les emplacements

Effet de mode ou mouvement durable ? Les Food trucks, autrement dit les commerces de vente ambulante de restauration rapide, se sont développés, notamment à Paris, offrant de nouveaux modes de consommation. Charenton souhaite également tenter l'expérience et c'est la raison pour laquelle une procédure de sélection va être mise en place. En effet, les emplacements ne sont pas si nombreux et le respect des normes d'hygiène et d'environnement sera une condition à toute autorisation car la Ville entend également privilégier des prestations de qualité. Commerçants charentonnais, vous êtes intéressés et souhaitez développer une activité de street food, contactez jusqu'au 30 novembre la Direction de l'Économie et de l'Emploi au 01.46.76.50.01.

NOUVEAU CONCOURS

Vitrines en fête !

Pour la toute première fois, la Ville organise, du 1^{er} au 20 décembre, un concours mettant en compétition les vitrines des commerçants charentonnais. Intitulée "Vitrines en fête", cette nouvelle manifestation consiste à désigner les vitrines commerciales qui auront le mieux illustré par leurs décorations la féerie des fêtes de fin d'année.

Les commerçants qui seraient intéressés pour participer à ce concours sont invités à s'inscrire avant le 25 novembre prochain. Pour ce faire, il suffit de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Internet www.charenton.fr ou sur simple demande à la Direction de l'Economie et de l'Emploi (01.46.76.50.00 ou eco@charenton.fr) puis de le retourner par courrier à la Mairie (48, rue de Paris - 94220 Charenton) ou par mail à eco@charenton.fr. Avant de s'inscrire, il est fortement conseillé d'avoir pris connaissance du règlement intérieur notamment consultable sur le site Internet de la ville.

De votre côté, chers habitants, n'hésitez pas à motiver vos commerçants à participer à ce concours ! Vous aurez, par ailleurs, un rôle important à jouer dans cette opération. En effet, **3 prix seront décernés** à l'issue de la compétition : le **Prix du jury** attribué par un jury composé d'élus et d'un représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou de la Chambre de Commerce et d'Industrie et du Manager Commerce et qui effectuera une visite auprès des commerçants participants afin de noter les vitrines, le **prix coup de cœur** et enfin, le **Prix grand public**. Ce dernier accessit est le vôtre ! En vous promenant dans les rues décorées ou en navigant sur le site Internet de la ville où chaque vitrine participante sera présentée, vous allez pouvoir élire votre vitrine préférée à l'aide de coupons déposés dans les urnes des services administratifs de la ville et à la Coupole (3, place des Marseillais) ou directement via www.charenton.fr. **N'hésitez pas à participer car à l'issue du concours, un tirage au sort sera réalisé parmi les votants et l'un d'entre eux gagnera ainsi un bon d'achat d'une valeur de 150 euros.**

Il recevra son prix le même jour que les 3 gagnants du concours : le lundi 4 janvier 2016 lors des vœux à la population. Les 3 commerçants lauréats se verront alors remettre notamment un trophée, un diplôme et un label de la plus belle vitrine 2015 qu'il pourra arborer sur sa vitrine.



UNE JOURNÉE POUR FAIRE LA FÊTE

Gourmandise et création rue du Général Leclerc

Inspirés par les fêtes de fin d'année, les commerçants de la rue du Général Leclerc ont décidé d'organiser, avec le soutien de la Ville, une journée de fête le samedi 28 novembre prochain. A partir de 10h, les Charentonnais pourront venir passer un moment dans ces espaces devenus piétons pour l'occasion et découvrir les différents stands présentés par les artisans et les marchands. La manifestation s'intitule "Gourmandise et création", soit un joli programme ! Sont prévues des dégustations - ventes de jambon ibérique, de foie gras, de chocolats, marrons glacés, huîtres... des produits de qualité qui raviront les participants de cette fête, sans oublier des animations d'art floral et de loisirs créatifs. Enfin, ils n'oublient personne et proposent une collecte alimentaire, au profit de l'association "Au petit plus". Venez nombreux participer à cette rencontre sous le signe de l'amitié !

AGIR ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE

“Quand Elèves et Entreprises se rencontrent” 2^e édition, c’est parti !

Forts d’un bilan extrêmement positif pour la première édition (avec 79% de satisfaction), les 3 signataires de la convention de partenariat, le lycée Robert Schuman, le Club Gravelle Entreprendre et la Communauté de communes Charenton-Saint Maurice ont décidé de prolonger leur partenariat autour de ce programme pour l’année scolaire 2015-2016 avec 3 nouvelles séquences :

En novembre : immersion des professeurs dans le monde de l’entreprise. Les professeurs “d’accompagnement personnalisé” vont aller à la découverte d’entreprises du territoire, afin de mieux appréhender leur fonctionnement et ainsi être plus concrets dans les messages qu’ils transmettent aux élèves.

En janvier : simulation d’entretien d’embauche. Les professeurs en partenariat avec la Direction de l’Economie et de l’Emploi viendront se familiariser avec le PP3M (présentation personnalisée en 3 minutes) pour ensuite former leurs élèves à cet outil.

14 janvier : séquence “Qu’est-ce que l’entreprise ?” Cette année, une nouvelle fois des professionnels du secteur public et privé interviendront pendant 2 heures au sein du lycée. Ils échangeront avec les élèves des classes de seconde sur leur parcours et leur entreprise, ainsi que sur le monde du travail et ses codes, afin de les aider dans leur recherche de stage et leur choix d’orientation. Dans le cadre des prix attribués en fin de programme, les lauréats pourront devenir les “ambassadeurs” d’une entreprise dont ils auront interviewé le dirigeant. Professionnels du secteur public et privé, commerçants, artisans, vous êtes tous conviés à venir participer au programme et permettre aux élèves de seconde de découvrir vos métiers et secteur d’activité !

Si d’ores et déjà vous souhaitez accueillir des professeurs au sein de votre établissement ou intervenir au sein du lycée, n’hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Direction de l’Economie et de l’Emploi : mbouteille@charentonlepont.fr ou 01.46.76.50.08.



MATINALE DU CLUB GRAVELLE ENTREPRENDRE

Judi 19 novembre

De 8h30 à 10h30 à la Direction de l’Economie et de l’Emploi, une présentation du test de personnalité MBTI (Myers-Briggs Type Indicator) sera animée par Katherine Ragon-Moncet, consultante RH et Praticienne MBTI.

Venez apprendre à mieux identifier les caractéristiques de votre personnalité, découvrez vos forces et axes d’amélioration !

Renseignements au 01.46.76.50.08.

Opération bons d’achat
sur les marchés



Samedi 7 novembre à Charenton et dimanche 8 novembre sur Saint-Maurice, un animateur procédera à la distribution de bons d’achat de 5 € vous permettant d’optimiser vos emplettes chez les commerçants des marchés. Venez nombreux !

Ateliers Emploi

PP3M

Des ateliers de préparation à l’entretien d’embauche se dérouleront les mardi 17 et jeudi 19 novembre à la Direction de l’Economie et de l’Emploi, ils peuvent constituer une aide précieuse dans un moment crucial. Inscription au 01.46.76.50.00 ou à la Direction de l’Economie et de l’Emploi 12, rue du Cadran.

Apprenez à maîtriser le site de Pôle Emploi !

Un atelier informatique se déroulera le jeudi 3 décembre de 14h à 17h. Il s’agit d’un atelier d’apprentissage sur les usages et l’actualisation de sa situation sur le site du Pôle Emploi. Renseignements et inscriptions au 01.46.76.50.00.

SIMPLE COMME UN CLIC

Billetterie en ligne des théâtres

Les Théâtres Charenton - Saint Maurice proposent depuis le mois d'avril dernier une billetterie en ligne sur le site Internet des théâtres. C'est un service sécurisé, efficace et surtout accessible au plus grand nombre, qui permet un accès immédiat à l'ensemble de la programmation. A cela s'ajoute une nouveauté : les internautes peuvent désormais procéder à la **souscription d'abonnements en ligne** mais aussi **éditer des places exonérées** pour les rendez-vous gratuits proposés autour de la programmation de saison : visite du théâtre, lectures, répétitions publiques, rencontres et ateliers artistiques... Pratique, rapide et éco-responsable : seules trois étapes sont nécessaires pour réserver, payer en ligne et obtenir les billets sur le support de son choix (papier, code barre et QR Code). Les places peuvent toujours être envoyées par voie postale ou retirées au théâtre durant les permanences de billetterie pour ceux qui le souhaitent. www.lestheatres.fr.



BATUCADA

Venez vibrer au rythme
des percussions brésiliennes !



Une nouveauté a fait son apparition au Conservatoire André Navarra... Depuis le mois de septembre, un atelier de batucada est proposé le jeudi soir de 19h30 à 20h30. Il s'agit d'une pratique d'ensemble née à Rio de Janeiro, où se mêlent des percussions festives et déambulatoires. Il est encore possible de rejoindre la troupe et de prendre part à cette aventure musicale dépaysante et joyeuse.

Renseignements : 1, allée des Tilleuls - Tél. : 01.46.76.68.00

4 ARTISTES, 2 PIANOS Les heures musicales des Conservatoires

Avant d'être d'enseignantes aux Conservatoires de Charenton et Saint-Maurice, Sylvie Fonteny, Ludmila Jankowska, Natalia Morales et Claire Peltékian sont des artistes professionnelles. Leur talent sera mis en lumière le dimanche 15 novembre prochain, à l'occasion d'un concert à deux pianos sur la scène du T2R. Au programme, une sonate de Mozart, une valse de Ravel et des variations sur un thème de Paganini de Lutoslawski.

Dimanche 15 novembre à 16h
Entrée gratuite - 107, rue de Paris

HORROR
Samedi
28 novembre
à 20h30
au T2R



Spectacle nominé pour le Prix Mime VSCD du Festival de théâtre Néerlandais - Création 2014
Tout public dès 16 ans.

Une immersion théâtrale magistrale dans l'illusion et l'humour noir pour un hommage subtil au genre des films d'horreur. Une vieille maison hantée par l'histoire tragique d'une famille. La plus jeune sœur a réussi à s'enfuir. Qu'est-il arrivé à l'autre ? À son retour dans la demeure familiale elle est confrontée à son passé disparu. La seule façon de survivre est de faire face à la terrible vérité. Horror est un spectacle visuel palpitant qui joue sur la corde d'une des émotions humaines les plus primaires : la peur. Un spectacle entraînant, avec des effets spéciaux que l'on voit rarement au théâtre.

Théâtre des 2 Rives - 107, rue de Paris - Tél. 01.46.76.67.00 - www.lestheatres.fr

UNE MÉDIATHÈQUE SOLIDAIRE

Franc succès de la braderie aux livres

Comme chaque année, la Médiathèque de Bercy a procédé à un "désherbage" de ses collections. C'est un terme technique pour qualifier l'opération qui consiste à faire de la place dans les rayonnages en éliminant une partie des livres. Pour la 1^{ère} fois, la médiathèque a donc organisé le 12 septembre dernier une vente de ces ouvrages retirés des collections publiques sous la forme d'une braderie aux livres. Cette dernière a rencontré un vif succès et a permis aux particuliers d'acquérir pour de tout petits prix des romans, albums jeunesse et autres livres d'art ou de cuisine. Au total, cette braderie a permis de récolter la somme de 713,50 €, qui sera reversée à l'épicerie solidaire "Au petit plus". Paul Cheyrouze, le président de l'association se satisfait de cette heureuse nouvelle : "Cette aide est la bienvenue car nous avons eu la mauvaise surprise cette année de voir les aides de l'Etat diminuer. Cette somme va nous permettre de continuer à soutenir les familles en situation précaire".



DANS LES MÉDIATHÈQUES

Bébé bouquine, paroles en marionnettes, l'heure du conte, les petites oreilles...

C'est la rentrée, retrouvez toutes vos animations préférées sur le portail mediatheques.charenton-saintmaurice.fr

SPECTACLES JEUNE PUBLIC

AU STUDIO-THEATRE

Studio-Théâtre de Charenton
86, rue de Paris - 01.43.96.21.05
Tarif jeune public : 8€

Dimanche 15 novembre à 16h
Ballet dans un mouchoir de poche
Histoire dansée pleine d'humour, faite de chutes et de rebondissements au son de morceaux de musique classique.
A partir de 2 ans.

Dimanche 29 novembre à 16h
Comment Marie Forte Cuisse réussit à alléger le poids de l'histoire (et elle-même par la même occasion).
Fable philosophico-humoristique, très librement inspirée du Petit Poucet par la compagnie Les chants de Lames. Avec le soutien de la Communauté de Communes Charenton-Saint Maurice. A partir de 7 ans.

Samedi 12 décembre à 18h
Odysseus Plastok
Monsieur Plastok, créature née d'un sac en plastique, est emporté par le vent puis par la mer et ses courants...
A partir de 6 ans.

www.studiotheatrecharenton.org

SAMEDI 7 NOVEMBRE

A 15h-18h : Atelier dessin de nu d'après modèle
35€, 40€. Animé par Anne Mandorla. Technique : crayon, fusain, lavis encre et brou de noix, aquarelle. Autre séance le 12/12
Minuit Mardi - www.mandorla.net
06.09.31.56.86

DIMANCHE 8 NOVEMBRE

A 14h-18h : Ateliers Grenadine
Activités artistiques et loisirs créatifs "à la carte" pour enfants et adultes.
25€, 35€. Sur réservation. Autres séances les 15/11, 22/11, 29/11, 6/12, 13/12
Les ateliers tout en couleurs
06.84.59.63.24.
www.atelierscouleurs.org

MARDI 10 NOVEMBRE

T 19h : Visite du T2R
Venez découvrir les plateaux, la machinerie scénique, la régie, les bureaux, les coulisses, les loges, les cintres... Durée : 2h. Entrée libre, sur réservation
Théâtre des 2 Rives
01.46.76.67.01

VENDREDI 13 NOVEMBRE

T 20h : L'histoire du sexe pour les femmes
Cabaret : 13€, 16€ (Les tarifs comprennent l'entrée au spectacle, une assiette apéritive et un verre). Autre représentation le 14/11 à 19h30
Studio-Théâtre de Charenton
01.43.96.21.05

T 20h30 : Ouvrons les Guillemets

Entrée libre. "A quoi ça sert l'amour" 3 personnages, un amour inavoué et les chansons de Piaf...
Médiathèque Delacroix à Saint-Maurice
01.45.18.81.71

SAMEDI 14 NOVEMBRE

A 10h - 17h30 :
Stage huile et acrylique
55 €. Avec Danielle Rannou qui vous accompagnera dans la réalisation de vos travaux personnels.
Les Ateliers d'Art de Charenton
07.71.28.07.62

DIMANCHE 15 NOVEMBRE

M 16h : 4 pianistes pour 2 pianos
Heure Musicale des Conservatoires
Voir page 25. Entrée libre
Théâtre des 2 Rives
01.46.76.68.00

MERCREDI 18 NOVEMBRE

A 13h30-15h :
Ateliers peinture - expression
30€, 45€ la séance. Les enfants (dès 3 ans) et les adultes s'expriment librement dans l'atelier de Sandrine Sananès. Autres séances : 7/11, 18/11, 25/11
L'Atelier de Charenton
06.12.61.39.08
www.latelierdecharenton.com

JEUDI 19 NOVEMBRE

A 18h30 : Croqueurs de vie
Entrée libre. Exposition de tableaux, bijoux, foulards à l'atelier d'art du 14, place Bobillot. Jusqu'à 21h.

VENDREDI 20 NOVEMBRE

A 19h : Anselm Kiefer, visionnaire sombre
8€. Conférence d'histoire de l'Art programmée par l'Atelier Pierre

RETOURAMONT

La compagnie professionnelle de danse verticale Retouramont, propose divers stages dans ses locaux du 197, rue de Paris à Charenton. Tous les détails et informations sur www.retouramont.com

14h-17h : samedi 14 et dimanche 15 novembre

Workshop Mats chinois "Découverte" pour adultes à partir de 17 ans. 70 €

14h-18h : samedi 5 décembre

Stage "Découverte" Danse Verticale (adultes dès 17 ans). 50 €

14h-18h : dimanche 6 décembre

Stage "Avancé" Danse Verticale (adultes dès 17 ans). 50 €

Soulages. Anselm Kiefer est devenu célèbre dans les années 1980 par ses compositions savantes qui mêlent mythologie et souvenirs de la Seconde Guerre mondiale...
Billetterie dès 18h30
Théâtre des 2 Rives
01.46.76.66.06

SAMEDI 21 NOVEMBRE

A 10h - 17h30 : Stage Pastel
30€ (1/2 journée), 50€ (journée). Avec Véronique Hautdidier, initiez-vous à l'autoportrait, la nature morte, le paysage.
Les Ateliers d'Art de Charenton
07.71.28.07.62

A 15h-18h - Atelier peinture aux pigments et à l'acrylique
40€, 45€. Animé par Anne Mandorla. Composition figurative ou abstraite selon projet et niveau de chacun. Technique : pinceau, spatule, couteau, peigne.
Autre séance le 19/12
Minuit Mardi - www.mandorla.net
06.09.31.56.86

MARDI 24 NOVEMBRE

M 19h : Concert des jeunes artistes
Les élèves du conservatoire de Saint-Maurice, font leur récital. Entrée libre - Conservatoire O. Messiaen à Saint-Maurice

SAMEDI 28 NOVEMBRE

T 20h30 : Horror
Voir page 25. Théâtre des 2 Rives



ART ET LIBERTÉ

Quand le papier fait un carton

Le papier est présent partout dans la société, dans les endroits les plus inattendus, les usages les plus surprenants. Des papiers découpés de Matisse aux créations contemporaines les plus folles, il est un support au potentiel infini. Le public va découvrir avec cette exposition une sélection d'artistes contemporains étonnante aux univers singuliers, presque une invitation au rêve. Dix artistes présentent leurs créations (papier et carton, sculptures, installations et peintures) : Stéphanie Wezemaal, Showroom, Anne Duverger, Michel Hasson, Gérard Pestmal, Kékli, Laetitia Peltier, Little-K, Frédéric Saint-Aubin, Olivier Catté...

Comme à l'accoutumée, des ateliers pour les scolaires auront lieu en matinée. Ils seront intitulés "Un arbre qui cache la forêt". Chaque enfant sera invité à réaliser un arbre (coupage, découpage, collage).

Une exposition des créations des enfants sera présentée comme une œuvre monumentale dont le détail révèle la diversité des interprétations de la nature et l'étendue de l'imagination.

Un vernissage réunira petits et grands le 5 décembre, de 15h à 17h.

Exposition du 17 novembre au 12 décembre 2015 - Espace Art et Liberté
3, place des Marseillais - Entrée libre du mardi au samedi de 13h à 18h



SAMEDI 28 ET
DIMANCHE 29 NOVEMBRE

A Durant tout le week-end de 14h à 20h, se déroulera la 8^e édition des Portes Ouvertes de la Maison des Artistes de Charenton. Une palette d'artistes vous invite dans leurs ateliers : peintres, sculpteurs, photographes, graveurs, artistes numériques... 2 journées d'art, une occasion exceptionnelle de découvrir la création contemporaine dans le quartier de Charenton Liberté. Rendez-vous 9, place de la Coupole. Accès libre

JEUDI 3 DECEMBRE

T 20h30 : La voyageuse
Tout public, dès 12 ans. 19€, 15€, 12€, 8€. C'est un spectacle qui parle d'une funambule qui fait ses premiers pas sur le fil de l'écriture, d'un enfant qui attend le retour de sa maman... plus d'info sur www.lestheatres.fr
Petit t2r - 0146.76.67.00

VENDREDI 4 DECEMBRE

T 20h : La femme à la hache
Théâtre tout public : 10€, 13€. Après une rude journée, une jeune femme rentre chez elle et commence à s'inventer une histoire...
Autre représentation le 5/12 à 19h30
Studio-Théâtre de Charenton
01.43.96.21.05

MERCREDI 9 DECEMBRE

J 10h30 : Et tic ! Et tac !
Spectacle pour les enfants de 3 mois à 4 ans. Entrée libre
Médiathèque Montgolfier à Saint-Maurice

J 16h30 :
Au pied d'un grand chêne
Spectacle pour les enfants de 4 à 10 ans.
Entrée libre
Médiathèque Montgolfier à Saint-Maurice

LE MOIS DU FILM
DOCUMENTAIRE

Cette année encore les médiathèques de Charenton prennent part à l'évènement national. Projections et discussions sont au programme de cette 16^e édition, en entrée libre. Tous les détails sur mediatheques.charenton-saintmaurice.fr

Vendredi 20 novembre à 19h
"Ainsi parle... Dominique Méda"
(55 min.). Médiathèque des Quais
(autre séance le 27/11 à 19h, Médiathèque de Bercy)

Samedi 21 novembre à 15h
"Parures pour dames" de Nathalie Joyeux (55 min.). La projection sera suivie d'un échange avec la réalisatrice.
Médiathèque des Quais

Samedi 28 novembre à 15h
"Sangre de mi sangre"
de Jérémie Reichenbach (77 min.).
Médiathèque de Bercy

VENDREDI 11 DECEMBRE

M 20h : Concert de Noël
de l'ensemble Coupolyphonie
La chorale adulte du conservatoire Navarra propose un répertoire classique autour d'œuvres de Mozart.
Entrée libre
Chapelle de Conflans
01.46.76.68.00

A 20h30 :
Ouvrons les guillemets
Entrée libre. Par Philippe Imbert,

conteur. On dit que Merlin l'enchanteur, le fou, le sage, attend toutes les nuits le retour du Roi Arthur et de ses chevaliers...
Médiathèque Delacroix à Saint-Maurice - 01.45.18.81.71

SAMEDI 12 DECEMBRE

A 10h-17h : Braderie de livres
Un large choix de titre à la vente à prix réduits dès 0,50€.
Bibliothèque pour Tous
01.41.79.40.52



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE
97^e anniversaire de l'Armistice

La commémoration officielle du 11 novembre et de la victoire de 1918 organisée par la Communauté de communes se déroulera à Saint-Maurice selon le programme suivant :

- 9h25 1^{er} service de car pour les Charentonnais - Place Ramon
- 9h40 Rassemblement devant l'église Saint-André de Saint-Maurice
- 9h45 Messe "Pour la Paix et pour les Morts de toutes les guerres"
- 10h45 départ en défilé
- 11h15 2^e service de car pour les Charentonnais - Place Ramon
- 11h30 Cérémonie officielle au Monument aux Morts de Saint-Maurice, place Charles de Gaulle

Pour Charenton, le retour en car est assuré.

DEUX-ROUES

Stationnement sur les trottoirs : une mauvaise habitude à perdre !

Il a été constaté une recrudescence du stationnement anarchique de deux roues sur les trottoirs de Charenton, alors que des emplacements spécifiques ont été créés à cet effet par la Ville, dans de nombreuses zones.

Pour rappel, le stationnement des deux-roues motorisés sur les trottoirs est considéré comme un stationnement gênant prévu par l'article 417-10 du code de la route et est réprimé d'une amende d'un montant de 35 €. Il n'y aura désormais plus de tolérance. En cas d'infraction constatée, les véhicules seront systématiquement verbalisés et pourront être enlevés en fourrière. Qu'on se le dise !



STATIONNEMENT RÉSERVÉ

Halte aux fraudes aux cartes PMR !



Conformément à ses obligations légales, la Ville de Charenton a créé de nombreuses places pour les personnes à mobilité réduite (PMR) destinées à faciliter la vie de nos concitoyens en situation de handicap qui peuvent y stationner avec la carte européenne de stationnement que l'on peut se procurer auprès de la MDPH du Val-de-Marne. Or, nombre de véhicules occupent ces emplacements en arborant des macarons non réglementaires et certains conducteurs ne présentent pas toujours de handicap. S'il s'agit parfois d'une simple négligence, dans d'autres cas, trop nombreux, il s'agit hélas d'une véritable fraude qui prive de leurs droits certains de nos concitoyens parmi les plus vulnérables. Face à ces abus, la Ville a décidé d'agir.

Il ne faut pas s'y tromper, les policiers municipaux sont exercés à distinguer les vraies cartes des fausses et verbalisent déjà en conséquence. Dorénavant une procédure administrative sera également inscrite, conformément aux termes de l'article 441-2 du code pénal, en cas de constatation d'utilisation abusive ou frauduleuse de carte d'invalidité.

SERVICE

Accompagnement des personnes âgées aux distributeurs de billets

Afin d'assurer la sécurité des personnes âgées qui effectuent des retraits d'argent liquide auprès des distributeurs automatiques de billets (DAB), une procédure a été mise en place.

Après appel au standard de la police municipale au 01.43.68.02.93, au plus tard le mardi, un rendez-vous sera pris pour le jeudi matin, jour où les personnes âgées sont accompagnées depuis chez elle jusqu'au DAB, puis immédiatement raccompagnées dans leur rue si elles le souhaitent. En revanche, pour des raisons faciles à comprendre, il n'est pas possible pour les policiers municipaux de les accompagner ensuite dans leurs achats !



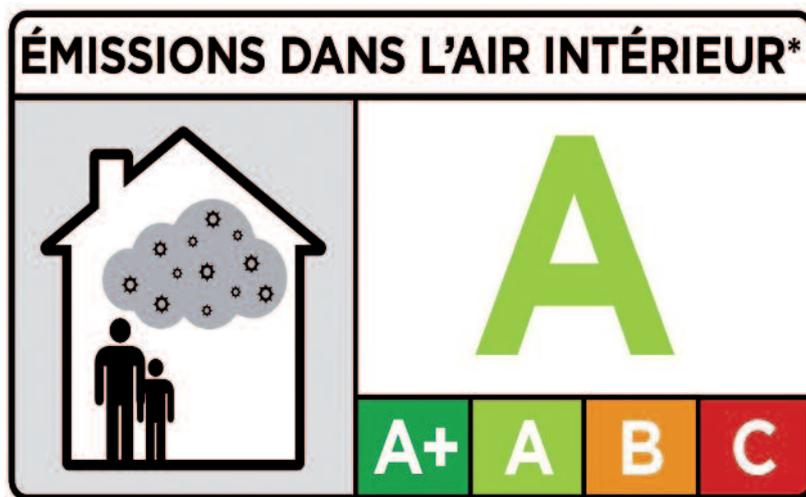
Cmag répond à vos interrogations sur la vie de votre ville

En septembre 2014, vous annonciez que vous alliez procéder à des prélèvements de qualité de l'air dans les structures Petite enfance, les écoles primaires et les centres de loisirs afin de s'assurer du bien-être de ses plus jeunes usagers. Quels sont les résultats de cette étude ? Renan L-A.

Cmag : Malgré le report de la mise en œuvre de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, instaurant une obligation réglementaire de surveillance de la qualité de l'air et de son bon renouvellement dans les établissements recevant des mineurs, malgré le budget qu'une telle opération représente pour la Ville (50 000 €), la ville a maintenu et même élargi cette campagne de prélèvements.

Celle-ci s'est déroulée sur 18 mois dans 28 établissements et en deux temps : une phase hivernale et une phase estivale. Les résultats sont récemment tombés et ont été communiqués dès la rentrée scolaire aux différentes structures petite enfance, écoles primaires et centres de loisirs concernés.

Ces résultats se présentent sous la forme de seuils et d'un code-couleur des plus traditionnels : le vert met en lumière une qualité de l'air parfaite (A+ et A), le orange correcte (B) et le rouge imparfaite (C). Très majoritairement, les établissements ont été jugés "verts" donc avec une qualité d'air irréprochable. Quelques touches oranges apparaissent à quelques occasions mais, dans la quasi-totalité des cas, ces notes sont liées non pas à la qualité de l'air présent dans les locaux mais à la pollution extérieure au bâtiment. C'est donc un bilan tout à fait rassurant qui découle de cette étude.



Depuis quelques semaines je m'administre moi-même mon traitement médical pour le diabète. Comment dois-je procéder pour éliminer mes seringues en toute sécurité pour les autres ? Serge T.

Cmag : Lorsque, comme vous, un patient est dans l'obligation de se traiter à domicile, il lui est en principe remis gratuitement un mini-collecteur (boîtes jaunes) spécialement dédié aux déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) et perforants (aiguilles, seringues, lancettes, stylos, cathéters). Cette remise est réalisée par le pharmacien lors de la délivrance du traitement. Cette boîte répond à des normes de sécurité, en particulier sur le système de fermeture, pour éviter les accidents lors des manipulations pendant les phases de collecte et d'élimination. C'est la raison pour laquelle il est formellement interdit d'utiliser tout autre contenant pour entreposer ce type de déchets. Après chaque soin, vous déposez les déchets perforants dans le mini-collecteur et prenez soin de bien le fermer. Il peut être conservé chez soi jusqu'à 3 mois. Passé cette date, il faut impérativement le déposer ou le faire déposer dans un point de collecte agréé et en aucun cas dans votre poubelle.

A Charenton, 2 laboratoires assurent la collecte de ces déchets : le laboratoire Cohen Zaccarini (139, rue de Paris) et le Laboratoire Labm Riquier (63, rue de Paris).

En effet, les déchets de soins ne sont pas considérés comme des ordures ménagères classiques mais comme des déchets

dangereux. Même si la boîte jaune est sécurisée, elle doit suivre une filière d'élimination spécifique permettant de préserver tant la santé publique que l'environnement. A contrario, les cotons, les compresses et les bandelettes ne sont pas concernés. Il est recommandé de les placer dans un sac en plastique étanche qui sera fermé après en avoir évacué l'air. Le sac peut ensuite être jeté dans la poubelle destinée aux ordures ménagères.



"CHARENTON DEMAIN"

Même la Cour des Comptes tire la sonnette d'alarme !

Depuis plusieurs mois, notre groupe Charenton Demain n'a eu de cesse d'alerter sur les difficultés rencontrées par les collectivités locales et particulièrement par les communes.



Ce constat est aujourd'hui partagé par la Cour des Comptes dont on ne peut soupçonner la partialité. Elle est présidée par Didier Migaud, ancien Député socialiste !

Le 3^e rapport annuel de cette instance sur les finances publiques locales indique clairement que la situation financière des collectivités locales s'est dégradée et reconnaît que **ces mêmes collectivités ont pourtant contribué à l'amélioration du solde national**. En résumé, l'Etat a aggravé son déficit alors que les collectivités locales l'ont diminué !

Et pourtant, les communes ne sont pas épargnées par l'Etat. Ainsi, **le coût de la réforme des rythmes scolaires** est évalué à hauteur de 30 à 50% resté à la charge des communes. Ce n'est pas la ville de Charenton qui le dit, c'est la Cour des Comptes. Cette même Cour pointe du doigt **la multiplication des normes** qui impacte les dépenses des communes. Elle souligne également que **la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** versée aux villes a un effet désastreux sur les investissements, donc sur l'économie en général et sur l'emploi.

Voilà le résultat des décisions du gouvernement socialiste que nous avons déjà dénoncées.

Aujourd'hui, c'est donc la Cour des Comptes qui fait la même analyse et qui anticipe même une aggravation de cette dégradation financière en indiquant dans son rapport : "la baisse de la DGF a fait apparaître qu'un certain nombre de collectivités éprouveront probablement des difficultés, compte tenu de la différence d'évolution de leurs recettes et de leurs dépenses".

Cette situation, nous la connaissons depuis longtemps, et notre opposition de gauche feint de l'ignorer.

Aujourd'hui, la réalité nous rattrape. Jusqu'où va aller ce gouvernement pour imposer aux villes des prélèvements insupportables d'une partie de leurs ressources ?

Les élus du groupe Charenton Demain
Retrouvez-nous sur notre blog :
www.charenton-demain.fr

"CHARENTON AVANT TOUT"

La majorité municipale a trahi notre accord !

Quand s'est posée la question du stationnement "réglementé" à Charenton, les élus de notre groupe avaient refusé les tarifs proposés par la municipalité mais avaient pris leur responsabilité en validant la nécessité de l'organisation du stationnement sur la ville.

L'accord qui avait unifié tous les élus du Conseil municipal était basé sur 3 zones : bleue (avec disque horaire), verte (avec tarif résident) et rouge (zone commerciale).

Mais c'était sans compter sur l'avidité financière de cette majorité municipale (LR/UDI), qui continue à faire croire que les impôts n'augmentent pas dans notre ville et qui, pourtant, nous asphyxie avec des tarifs de services publics toujours plus chers !

Fin juin 2015, et profitant de l'été, le maire de Charenton a décidé de rompre, sans aucune concertation, l'accord municipal et de faire payer les habitants de la zone bleue pour un stationnement qui ne nécessite pas de l'être.

Beaucoup de citoyens nous ont fait part de leur "ras-le-bol" d'être considérés comme les "vaches à lait" de cette municipalité.

Quand l'Etat baisse les impôts de plus de 10 millions de français, notre ville continue inexorablement les hausses des taxes.

Trop, c'est trop ! Les habitants ne veulent pas de ce nouvel impôt au stationnement totalement injustifié !



Aux décideurs municipaux nous disons : "respectez votre parole et arrêtez de taxer toujours plus les Charentonnaises".

Gilles-Maurice Bellaïche,
Conseiller régional d'Île-de-France,
Président du groupe des élus
"Charenton Avant Tout !"

"POUR CHARENTON, L'HUMAIN ET L'ÉCOLOGIE"

Quartier du Pont : le passage en force de la mairie

La mise en oeuvre de projets immobiliers doit être fondée sur la concertation, étape jugée inutile par la mairie dans le quartier du Pont. Nous avons ainsi appris que la réduction drastique de la surface des locaux commerciaux évincera la plupart des petits commerces. Le droit d'acheter une baguette est-il un luxe ?

De plus, les nouveaux bâtiments se hisseront du col jusqu'à 32 mètres au nom du logement social qui a bon dos. A cette "densification" au bord de l'A4, sans projet contre la pollution sonore et atmosphérique, nous préférons une logique de réhabilitation du quartier et une vraie répartition du parc social dans la ville, quitte à heurter les intérêts des promoteurs. De ce fait, l'annulation du permis de construire et la révision du plan local d'urbanisme (PLU) sur une base légale et démocratique sont notre priorité.



Émilie BERTRAND

Chantal GRATIET



"CHARENTON AMBITION"

Institution d'une taxe de séjour à Charenton

Le conseil municipal du 14 octobre 2015 a voté l'instauration d'une taxe de séjour à compter de juillet 2016.

Qui est concerné par cette mesure ? Les hôteliers bien sûr, mais aussi les logeurs et propriétaires qui hébergent à titre onéreux des personnes non domiciliées à Charenton et ne possédant pas une résidence pour laquelle elles sont passibles d'une taxe d'habitation.

A Paris, en mars dernier, les hôteliers se sont farouchement battus pour ne pas voir augmenter par la Mairie cette taxe de 500%, celle-ci n'a augmenté que de 120% ... Est-ce en mettant en place une nouvelle taxe que la municipalité exprime sa volonté de dynamiser l'activité économique à Charenton ? Non, le produit de cette taxe représentera pour la commune une recette variant de 50 000 à 80 000 € pour 2016.

NAISSANCES

Avec nos plus vives félicitations

Erza IJWER	Sara DOUZI	Déborah BENDAVID
Fanchon TOUMI POTTIER	Théo PIETREMENT BLONDEAU	Sixtine LEGOU
Edène THAMMAVONGSA	Lina BAAZAOU	Jade DENGUEZLI
Isaac MELLOUL	Lucas DEBEAU THÉLU	Éthan BROUSSILLON HAGÈGE
Manon AUCLAIR	Pauline TACERIAS MOCQUARD	Eyal BENZAQUEN
Samuel BONARDOT	Élie BELLAÏCHE	Charlie NAMER
Maeva SHEIKBOUDHOU-	Ely CHETRIT	Dolly ABRAHAM
RAMAHOULLAH	Milo DE ARAUJO	Lévi FITOUSSY
Melia LOPEZ	Rachel BENADIBA NAHOUM	Malika TERBECHE
Léo LUONG BOU ANHA	Éloïse DURBEC	Kilian FERNANDES
Liel BELLAÏCHE	Zoé AGUIAR	Robin BORIE
Emilien MAJOREL	Eilah ABITBOL	Quentin DRAGO SAUVAGE
Malick SAMBE	Naomi ARDITTI	Haris BOUGUERMOUTH
Youssef RAÏRI	Alice BAUVE MOUSSY	Matilda ZANOTTI
Lenny OUALID	Loéva CHARRONDIÈRE	Victor MOUREAUX KOSNAR
Keryan MORIN SARAGONI	Isaac KEMBAKOU LEMBI	Mael LANGELLA TILLEUL
Sofiane YOUSSEF	Endi JUPOLLI	

MARIAGES

Avec tous nos vœux de bonheur

- Claire GOASDOUE et Thomas TRACHTENBRETIVANDENSTEEN
- Roksolana YOLYCH et Borys BODNARCHUK
- Annabelle SABLON et David OHAYON
- Chloé MULLER et Geoffrey BERCHER
- Pauline BAILLEUL et Patrice LEVAL
- Audrey FITOUSSI et Cesar BURGOS RODRIGUEZ
- Claire LE BOURSICAULT et Yann BÉGASSAT-GUINARD
- Aneta LECHOWICZ et Jean de BAILLIENCOURT dit COURCOL
- Emilie PATERECK et Nicolas de POULPIQUET
- Anne SZCZUROWSKI et Guillaume DUPUY
- Clémentine MEIMOUN et Ruben BELLALOU
- Natacha BERREBI et Adam BOUSKILA
- Chloé SZOPINSKI et Nicolas VIENNE
- Magali MISBAH et Tariq AOUAMRI
- Fanny GALLOIS et Matthieu STEFANELLI

DÉCÈS

Avec nos sincères condoléances

- Michel VIRETTE
- Jean-Marie QUERVELLE
- Jinhui YE
- Geneviève ALONSO HERNANDEZ
- Pierre ROBLIN
- Rachel ISSACHAR
- Philippe JALLADE
- Maria GRIMALDI
- Jeanne BOULOU veuve THOUIN
- Jacqueline TOURRÈS veuve WEYL
- Richard NEVROUZE
- Simone GAILLARD épouse HUMBERT
- Alain DANIS
- Henri VIGIER
- Geneviève ALLEGRET

Recensement

Vous avez eu 16 ans, venez vous faire recenser :

- de novembre 2015 à février 2016, pour les jeunes garçons et filles nés en novembre 1999,
- de décembre 2015 à mars 2016 pour ceux nés en décembre 1999,
- de janvier 2016 à avril 2016 pour ceux nés en janvier 2000.

Si vous veniez avant votre date anniversaire, votre demande ne pourrait être enregistrée. Par contre, ceux qui ne se sont pas encore fait recenser et qui ont moins de 25 ans doivent venir en mairie afin de régulariser leur situation vis-à-vis du recensement militaire.

Pièces à fournir :

- carte nationale d'identité,
- livret de famille des parents,
- décret de naturalisation ou déclaration devant le juge d'instance, si acquisition de la nationalité française, ou né(e) à l'étranger.

Cette démarche est obligatoire. Elle vous permettra par ailleurs d'obtenir une attestation indispensable pour présenter tous les examens (baccalauréat, permis de conduire, etc...).

Affaires civiles

Lundi au Vendredi au 16, Rue de Sully, de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h15.
Samedi matin au 7, rue Gabriel Péri de 8h30 à 11h45



Cmag
chez vous

En cas de non réception
de votre Cmag,
merci d'en aviser
la Mairie au 01.46.76.47.93
ou par mail : cmag@charenton.fr

Du 9 novembre au 20 décembre 2015

Participez au concours de vitrines de Noël
ouvert à tous les commerçants charentonnais

Vitrines en fête

INSCRIPTIONS
jusqu'au 25 novembre
pour les commerçants

- Prix du Jury
- Prix Coup de Coeur
- Prix du public

ÉLISEZ VOTRE VITRINE PRÉFÉRÉE !

Du 1^{er} au 20 décembre,
votez pour la plus belle vitrine
et gagnez par tirage au sort
un bon d'achat de 150 €

Conception graphique : J.M. HILFINGER

www.charenton.fr



Charenton, une VILLE à VIVRE